



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	5
MONDE, ZONE EURO ET TERRITOIRE NATIONAL	5
LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES	6
LA LOI DE FINANCES POUR 2024 – LES POINTS PARTICULIERS POUR LE BLOC COMMUNAL	6
RETROSPECTIVE 2023	10
<i>LES GRANDES LIGNES PROVISOIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023</i>	10
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	10
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	13
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	18
SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES	22
CHARGES FINANCIERES	23
LES ORIENTATIONS FINANCIERES DU BUDGET PRIMITIF 2024	25
<i>LES PERSPECTIVES EN TERMES DE DEPENSES</i>	26
UNE ADEQUATION DIFFICILE ENTRE UN CONTEXTE INFLATIONNISTE, DE CRISE ENERGETIQUE ET UNE MAITRISE NECESSAIRE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	26
DES CHARGES DE PERSONNEL VALORISEES ET ADAPTEES	27
DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE EN AUGMENTATION	28
DES CHARGES FINANCIERES MAITRISEES	28
L'ABSENCE D'INSCRIPTION DE DEPENSES IMPREVUES	28
<i>LES PERSPECTIVES EN TERMES DE RECETTES</i>	28
UNE FISCALITE ET UNE TARIFICATION DES SERVICES STABILISEES	28
LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'AGGLOMERATION	29
DES DOTATIONS ET SUBVENTIONS EN LEGERE MAIS CONSTANTE EVOLUTION	29
UNE VILLE DYNAMIQUE, ANIMEE ET RICHE DE SON TISSU ASSOCIATIF	31
CULTURE/SPORTS/LOISIRS	31
SANTE/SOCIAL, JEUNESSE ET CITOYENNETE	32
L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES ANDELYSIENS : LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS 2024	34
<i>LES PROGRAMMES D' ACTIONS</i>	34
Programme 1/ La création d'un pôle multi-activités – maison de santé pluri professionnelle	34



Programme 2/ Valorisation du patrimoine historique : Le lancement des études préalables à la restauration de l'Église et de l'orgue Saint-Sauveur et le réaménagement de la fontaine Ste Clothilde	39
Programme 3/ Les projets de développement urbain et territorial	40
Programme 4/ Des actions environnementales vers une politique de développement durable.	43
Programme 5/ La poursuite du plan de rénovation des voiries communales et espaces publics, d'enfouissement des réseaux et de développement de la vidéo protection	44
Programme 6/ Le réaménagement, l'amélioration des bâtiments publics et leur mise en accessibilité	45
Programme 7/ l'acquisition de matériels	46
<i>LE FINANCEMENT DES OPERATIONS</i>	46

PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la gestion de la dette.

Le DOB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

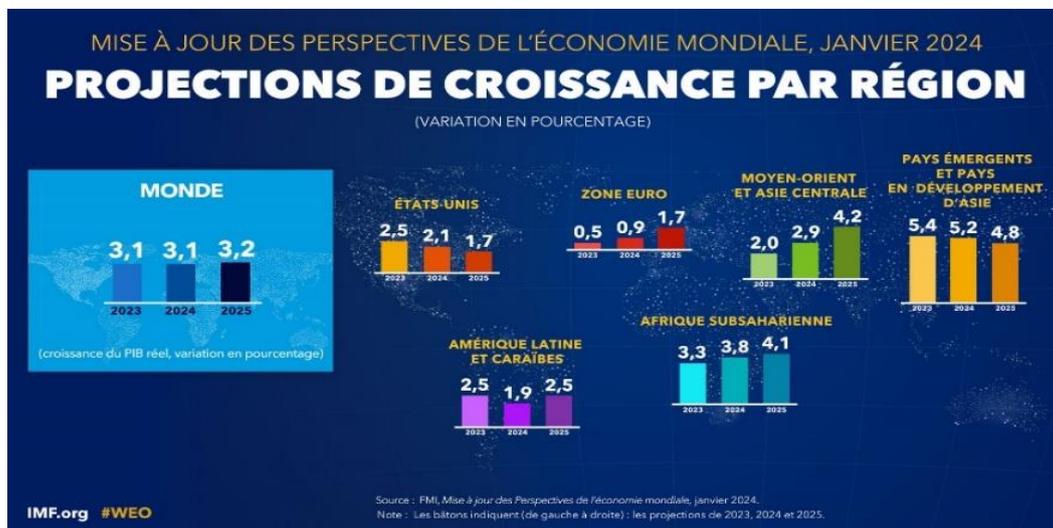
Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est prévu de voter le budget primitif en avril 2024,

CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

MONDE, ZONE EURO ET TERRITOIRE NATIONAL

Selon le FMI, « la croissance est résiliente dans les plus grandes puissances économiques ... L'inflation recule plus vite que prévu par rapport au pic de 2022 et a des répercussions moins néfastes que prévu sur l'emploi et l'activité, grâce à l'évolution favorable de l'offre et au resserrement des politiques des banques centrales, qui a permis de maintenir l'ancrage des anticipations d'inflation. Dans le même temps, le relèvement des taux d'intérêt pour lutter contre l'inflation et le retrait des dispositifs d'aide budgétaire dans un contexte d'endettement élevé devraient peser sur la croissance en 2024 ».



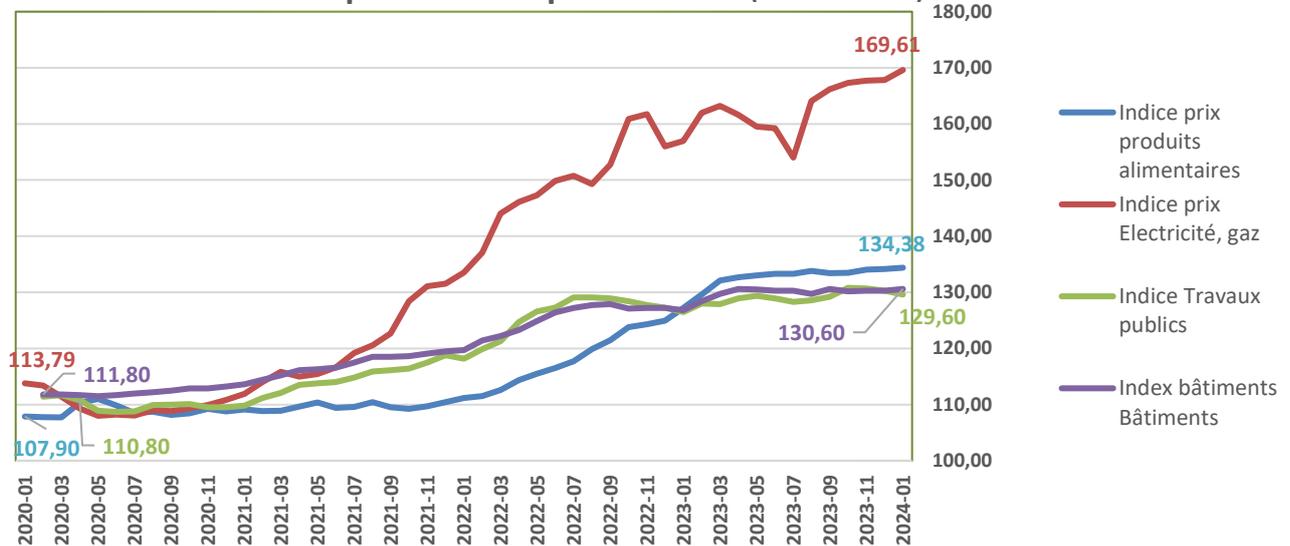
Zone euro	0,5	0,9	1,7
Allemagne	-0,3	0,5	1,6
France	0,8	1,0	1,7
Italie	0,7	0,7	1,1
Espagne	2,4	1,5	2,1
Japon	1,9	0,9	0,8
Royaume-Uni	0,5	0,6	1,6
Canada	1,1	1,4	2,3
Autres pays avancés	1,7	2,1	2,5

En France, le taux de croissance de 2024 a été revu (de 1.4% à 1%) par le ministre de l'économie (conformité avec la source FMI). L'exposition aux effets de la guerre de l'Ukraine et au choc des prix de l'énergie diminue l'effet de croissance après Covid.

Si l'inflation ralentit plus vite que prévu (l'indice INSEE des prix à la consommation a évolué de 7.0 en janvier 2023 à 3.4 en janvier 2024 et 2.6 pour l'année 2024), les coûts élevés des emprunts resserrent l'accès au crédit et rend plus difficile le refinancement de la dette d'entreprise et la consommation des ménages dans le commerce de l'immobilier.

Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre et relancer la consommation des ménages mais sur la partie alimentaire, l'évolution des coûts de l'énergie reste encore volatile.

Evolution d'indices impactant la dépense locale (source INSEE)



LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPPF) pour les années 2023 à 2027 vise un retour du déficit public sous le seuil des 3% de PIB à l'horizon 2027 (4.9% en 2023, 4.4% en 2024). La LPPF institue la revue des dépenses pour l'équilibre budgétaire et confirme bien que les collectivités devront limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement à 0.5% sous l'inflation. En février 2024, il est annoncé que 10 milliards d'euros d'économie devront être trouvés depuis la promulgation de la loi de finances 2024. D'autre part, dans l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique et de la politique énergétique, un objectif de « verdissement » des dépenses de l'État va s'accroître au travers des dotations, d'un suivi d'un « budget vert » dans les collectivités.

LA LOI DE FINANCES POUR 2024 – LES POINTS PARTICULIERS POUR LE BLOC COMMUNAL

La fiscalité :

- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales sera de l'ordre de 3.9% (7.1% en 2023).
- Déliation des taux entre la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) et la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) / Article 151

Depuis la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, le taux de la TFPB est devenu le nouveau pivot : dans une commune ou un EPCI, le taux de THRS ne peut évoluer plus vite que le taux de TFPB (et que le taux moyen pondéré de TFPB et de taxe sur le foncier non bâti [TFNB]).

La majoration de THRS (5 % à 60 %) permet de contourner la règle. Mais elle est accessible aux seules communes (pas aux EPCI) situées en zones tendues du logement. La Loi de Finances (LFI) vient, très timidement, desserrer la contrainte. Sont concernés :

- Les communes dont le taux de THRS est inférieur d'au moins 25 % à la moyenne de leur département ;
- Les EPCI dont le taux de THRS est inférieur d'au moins 25 % à la moyenne nationale (bizarrement, toutes catégories d'EPCI confondues).

Ces (rares) collectivités peuvent désormais relever annuellement leur taux de THRS de 5 % de la moyenne considérée, sous réserve, bien sûr, de rester 25 % sous celle-ci.

- Report d'un an de l'actualisation sexennale des valeurs locatives cadastrales / Article 152

Après plusieurs reports, la loi de finances pour 2024 prévoit que l'actualisation des valeurs locatives de locaux professionnels se fera finalement en 2026.

- Exonération de taxe sur le foncier bâti pour certains logements sociaux / Article 71

Cet article prévoit notamment au travers d'un dispositif dit de « seconde vie des bâtiments », une nouvelle exonération de droit pour une durée de 15 ans de la taxe sur le foncier bâti payée par les bailleurs sociaux. Sont concernés les logements faisant l'objet d'une rénovation énergétique leur permettant de passer des étiquettes « F » ou « G » aux étiquettes « A » ou « B ».

Après les vives protestations des associations d'élus locaux, il a été finalement prévu une compensation financière (PSR) pour les collectivités concernées, à hauteur de 7 millions d'euros en 2024. Le Gouvernement a également introduit un amendement destiné à « amplifier les efforts en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des logements » actualisant les conditions de bénéfice des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties.

- Aménagement de la suppression de la CVAE / Article 79

Le Gouvernement a finalement proposé un étalement sur 4 ans de la disparition de cet impôt, alors que la LFI pour 2023 prévoyait une disparition totale en 2024.

- Taxe de séjour : expérimentation d'un processus déclaratif déconcentré / Article 129

En réponse à la difficulté d'exploitation des déclarations de taxe de séjour adressées par les plateformes numériques, la LFI 2024 propose d'expérimenter un service de télé-déclaration centralisé de cette taxe mis en œuvre par l'administration fiscale.

Les dotations

- Les crédits supplémentaires de DGF sont répartis comme suit en 2024 : 320 millions d'euros :
 - + 150 millions d'euros pour la DSU,
 - + 140 millions d'euros pour la DSR,
 - + 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité (DI)

- Enveloppes concernant les dotations aux investissements / Article 167

Le Fonds vert : doté de 2 milliards d'euros en 2023, le fonds vert est pérennisé en 2024 et pourrait être porté à 2,5 milliards d'euros. Une partie de l'augmentation sera fléchée en direction de la rénovation des établissements scolaires.

- La DSIL : 570 millions d'euros en AE et 549.5 millions d'euros en CP, avec objectif de « verdissement » de 30%.
- La DETR : 1,046 milliards d'euros en AE et 915.7 millions d'euros en CP, avec objectif de « verdissement » de 20%

- L'augmentation du FCTVA :

Les dépenses d'aménagement des terrains vont redevenir éligibles au FCTVA pour permettre de soutenir notamment les aménagements de terrains sportifs ou les aménagements des espaces verts et naturels.

- Dotation titres sécurisés (DTS)/ Article 244

En réponse à la « dégradation importante de ce service public du quotidien », l'enveloppe de la DTS est quasiment doublée, de 52 millions d'euros en 2023 à 100 millions d'euros en 2024.

- Dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux / Article 247

La part « protection fonctionnelle » de cette dotation est étendue à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants, soit un coût pour le budget de l'Etat de 400 000 d'euros.

Les aides face à l'inflation et à l'envolée des coûts énergétiques

- Le filet de sécurité, pour la couverture en partie des dépenses de fluides n'est pas reconduit en 2024.
- L'amortisseur électricité sera maintenu avec une évolution des paramètres afin qu'il puisse mieux protéger les contrats à prix haut :

- Couverture de la facture de 75 %, contre 50 %, en 2023 ;
- Le montant unitaire d'amortisseur ne sera plus plafonné au-delà d'un prix de l'électricité de 500 €/MWh ;
- Le seuil de déclenchement de la part énergie de la facture, relevé à 250 €/MWh, contre 180€/MWh en 2023.

La création d'une annexe « Budget vert » et identification de la « dette verte » / Articles 191 et 192

Les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants vont devoir produire un état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » au compte administratif ou compte financier unique (CFU) en 2025 sur les comptes 2024. L'annexe budget vert :

- Consiste dans une présentation des dépenses réalisées selon leur contribution à l'atteinte de tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France (atteinte totale ou partielle), complétée, le cas échéant, par un travail équivalent sur les prévisions de dépenses ;
- S'appuie sur une démarche de cotation classant les dépenses exécutées selon leur conséquence environnementale (favorable, défavorable, mixte, neutre ou non côté) au regard de plusieurs axes d'analyse ;

- Se présente comme une annexe aux documents budgétaires existants (compte administratif ou compte financier unique et, le cas échéant, budget primitif, décision modificative).

En outre, à compter de l'exercice 2024, les collectivités de plus de 3500 habitants devront identifier dans un état annexé « l'état de leurs engagements financiers concourant à la transition écologique ».

Cet état :

- Présentera l'évolution, sur l'exercice concerné, du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux,
- Et indiquera la part cumulée de cette dette au sein de l'endettement global de la collectivité.

- **La suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP)/ Article 234**

Cet article supprime à compter de la rentrée scolaire 2025, le FSDAP (doté de 41 millions d'euros au titre de l'année scolaire 2021-2022 au bénéfice de 1462 communes). Cette suppression est motivée par le fait que « 87% des communes ont choisi le retour à la semaine de 4 jours ».

La suppression initialement prévue en 2024 a été reporté, par amendement à 2025.

RETROSPECTIVE 2023

LES GRANDES LIGNES PROVISOIRES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

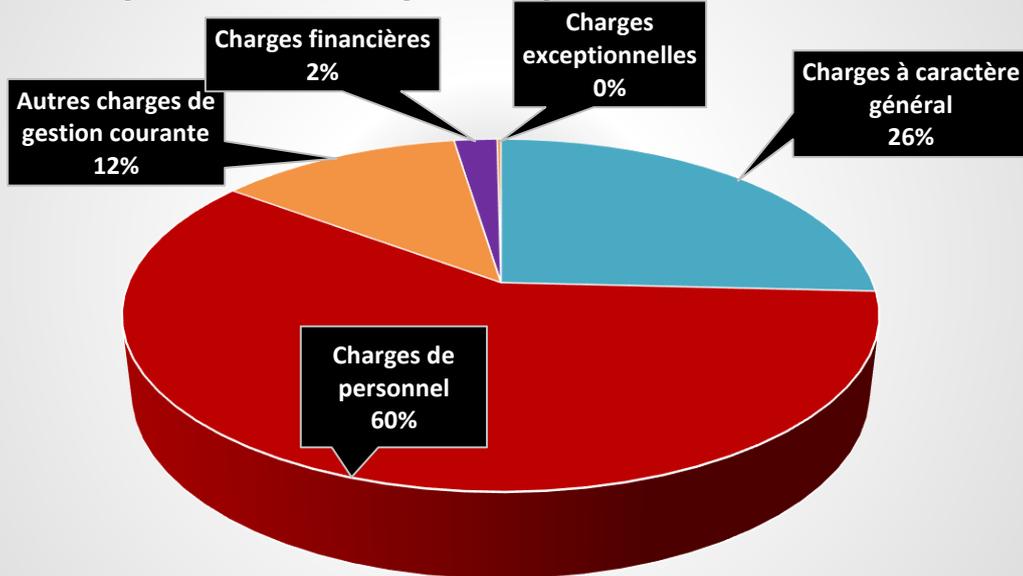
Les résultats 2023 affichent, en dépenses de fonctionnement, une évolution moindre par rapport à 2022, qu'elle n'a été entre 2022 et 2021. Au vu de la conjoncture inflationniste et de l'envolée des coûts d'énergie, le prévisionnel avait été défini, par précaution, avec une projection de coûts plus lourde. Les charges de personnel réactualisées, par le biais des dépenses imprévues ont subi une évolution supérieure à l'attente prévisionnelle initiale du fait de l'évolution de la revalorisation de l'indice des fonctionnaires. **Globalement, les dépenses réelles 2023 affichent +2.3 % par rapport à 2022 quand 2022 évoluait à + 7.3 % par rapport à 2021.** Le réalisé 2023 des recettes de fonctionnement a traduit deux écarts principaux : des contributions directes inférieures à l'attendu liées à l'évolution des bases fiscales, des droits de mutation moins importants liés à la conjoncture mais par contre une dotation de solidarité urbaine non prévue.

Quant aux investissements, la Ville a poursuivi ses intentions d'améliorer la voirie et les bâtiments publics (rénovation et accessibilité) d'un montant supérieur de 200 k€ par rapport à 2022.

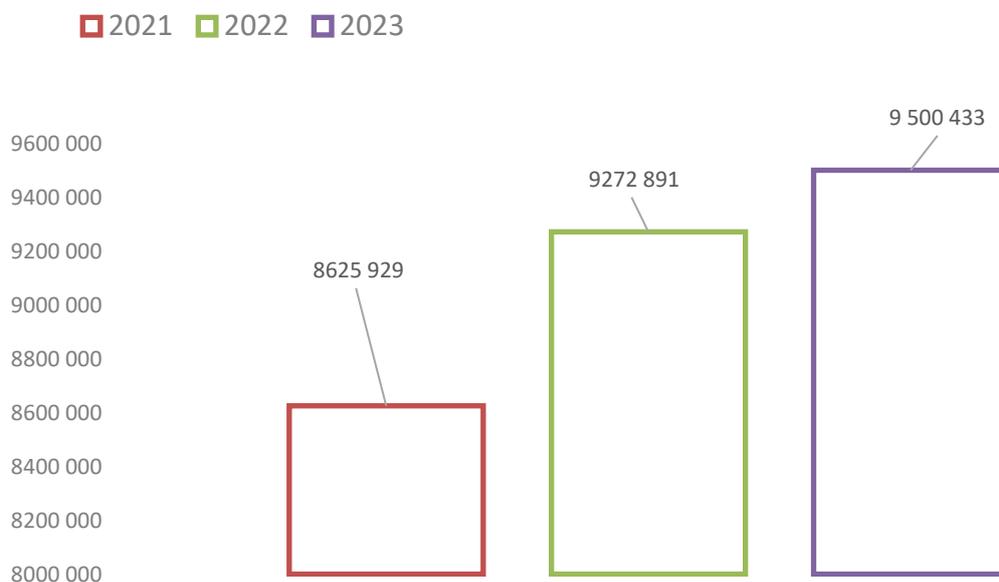
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Crédits ouverts 2023	Réalisé prévisionnel 2023	% évol réalisé prévisionnel 2023/ réalisé 2022
Charges à caractère général	2 008 894	2 410 373	2 753 110	2 454 669	1,84%
Charges de personnel	5 254 889	5 508 638	5 663 020	5 658 342	2,72%
Autres charges de gestion courante	1 159 262	1 157 854	1 196 255	1 178 503	1,78%
Atténuation de produits	413	518	518	98	-81,08%
Charges financières	202 471	195 508	210 000	208 821	6,81%
Charges exceptionnelles	45 182	30 450	20 661	18 566	-39,03%
Dépenses imprévues			22 439	0	
TOTAL DEPENSES REELLES	8 671 111	9 303 341	9 866 004	9 518 999	2,32%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	187 392	193 784	260 000	230 821	19,11%
TOTAL	8 858 503	9 497 125	10 126 004	9 749 820	2,66%

Répartition des dépenses prévisionnelles 2023



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (hors charges exceptionnelles)



Les dépenses réelles 2023 sont supérieures de 215 K€ à celles de 2022 et ont donc évolué de 2,32% entre les deux exercices. L'augmentation est donc modérée en ce contexte inflationniste et synonyme de maîtrise des coûts.

- Les charges à caractère général ont évolué de près de 45K€ entre 2022 et 2023, hausse minime liée notamment aux éléments suivants :
- Augmentation budgétaire de 40K€ sur l'alimentation liée à la hausse des prix des matières premières et surtout en raison de l'augmentation du nombre de repas à fabriquer,

- Augmentation du coût de la fourniture des petits équipements de 14K€, lié à la réalisation de travaux en régie (salle de réunion, etc...),
- Augmentation des dépenses sur les manifestations de 32K€ liée à une programmation culturelle plus dense, un été en seine riche en animation, un festival de Noël plus complet et la remise en œuvre après Covid des vœux à la population et au personnel,
- Augmentation des contrats de prestation de service de 20K€ liée au nettoyage des fientes de pigeons et mise en place de filets,
- Augmentation de plus de 27K€ des dépenses d'honoraires : reprise complète des ateliers au centre social,
- Augmentation du coût du transport scolaire pour 6 k€.

Il est à noter parallèlement une diminution des fluides (gaz, électricité) de 83K€, liée à une meilleure maîtrise, des consommations de gaz dans les bâtiments notamment, des coûts de locations mobilières de 24K€.

- Les charges de personnel ont évolué de 149K€ entre 2022 et 2023, soit 2,72%, hausse liée notamment aux éléments suivants :

Une évolution des charges de personnel de 1,98% entre le CA 2022 et le BP 2023 était attendue. Cette évolution n'intégrait pas les effets financiers d'une nouvelle hausse potentielle du point d'indice des fonctionnaires. Il était à cet égard prévu des crédits en dépenses imprévues si le besoin s'en faisait ressentir. En sus, les éléments ci-après se sont réalisés :

- Une augmentation de 3,28 % du smic, ont été concernés environ 90 agents,
- Une revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2023 de 1,5 %. Ont été concernés tous les agents de la collectivité,
- L'attribution de points supplémentaires (points d'indice majoré différenciés) pour les indices bruts 367 à 418. Cette revalorisation qui a pu aller jusqu'à 9 points majorés, soit une augmentation de 44 € bruts par mois a permis de relever la rémunération des agents fonctionnaires positionnés sur les premiers échelons des grades de la catégorie C et des deux premiers grades de la catégorie B, ainsi que des agents contractuels rémunérés en référence à ces indices,
- Le coût de la GIPA calculé sur le taux de l'inflation pour la période de référence (2018-2022) de + 8,19%.

Évolution charges de personnel

	2021	2022	2023
Charges de personnel (en milliers d'€)	5 255	5 508	5 658

Suivi des effectifs dont agents non permanents au 31 décembre.

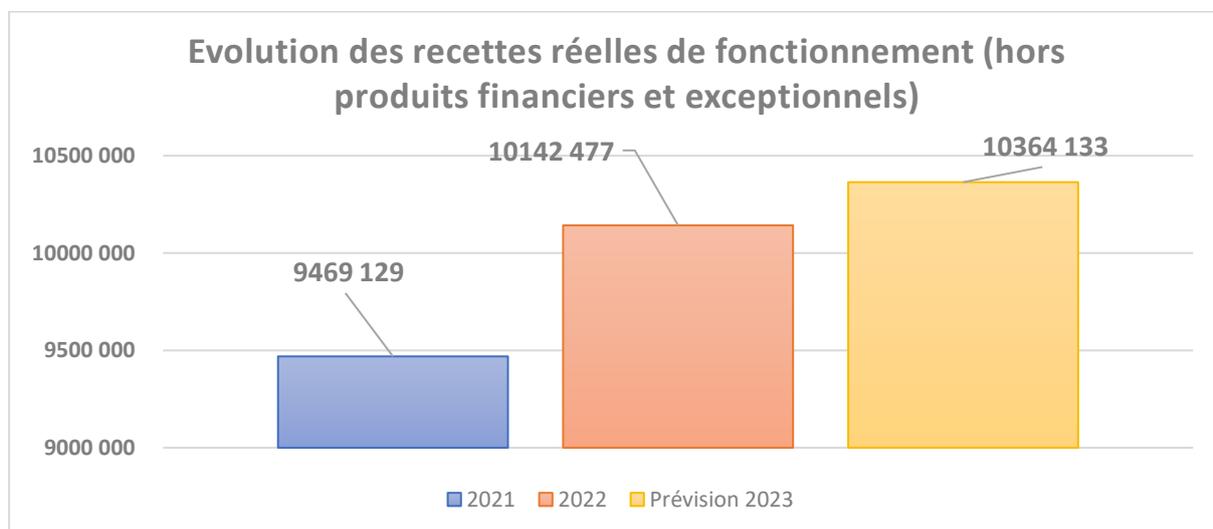
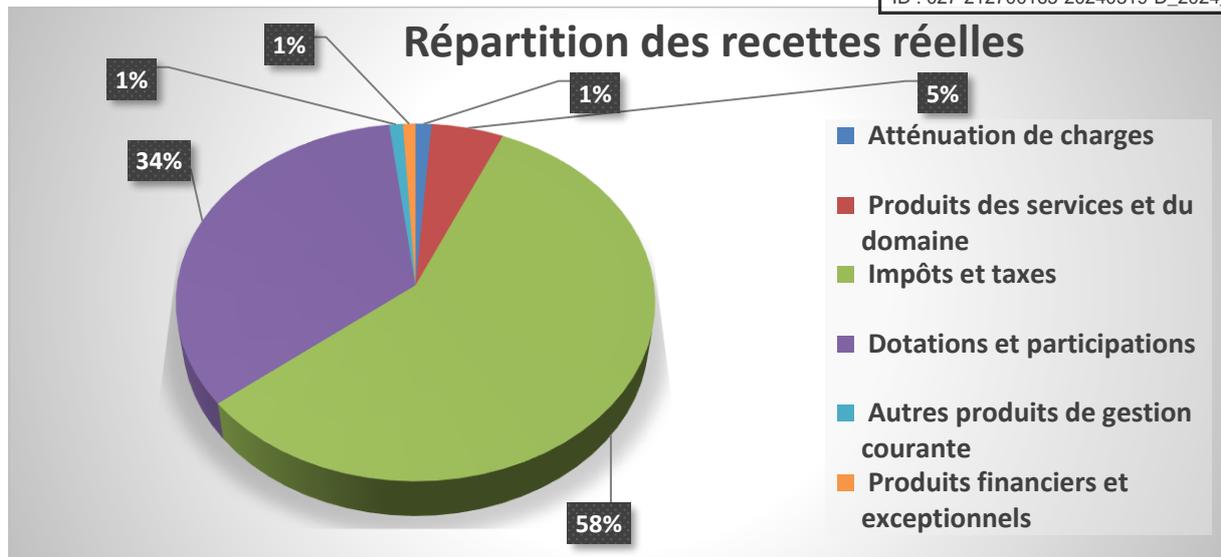
	Titulaires	Non titulaires	Tout statut
2021	107,72 ETP	28,76 ETP	136,48 ETP
2022	102,25 ETP	35,63 ETP	137,88 ETP
2023	96 ETP	44,56 ETP	140,56 ETP

- Les autres charges de gestion courante : ce chapitre connaît une évolution de près 21K€, soit 1,78% entre 2022 et 2023, expliquée notamment par les raisons suivantes :
 - 10 k€ liés à l'augmentation de cotisation versée au SDIS,
 - 10K€ liés à l'augmentation de la subvention annuelle au CCAS ;
 - Près de 5K€ supplémentaires de versement de subventions aux associations,
- Les charges financières : elles sont supérieures en 2023 par rapport à 2022 du fait d'une évolution des taux d'intérêt relatifs aux lignes de trésorerie ;
- Les charges exceptionnelles : l'année 2022 a vu l'indemnisation versée aux commerçants suite aux travaux de la phase 2 de la place poussin pour un montant de 30K€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

VISION GLOBALE

	2021	2022	Crédits ouverts 2023	Résultats prévisionnels 2023	% Evol 2023/2022
Atténuation de charges	149 094	212 061	151 755	123 795	- 41,6
produits des services et du domaine	475 456	455 454	529 163	558 437	22,6
Impôts et taxes	5 788 221	5 924 369	6 147 258	6 034 215	1,9
Dotations et participations	2 962 678	3 434 401	3 238 760	3 541 460	3,1
Autres produits de gestion courante	93 680	116 192	124 242	106 226	- 8,6
Produits financiers et exceptionnels	11 994	27 587	23 919	96 576	250,1
TOTAL RECETTES REELLES	9 481 123	10 170 064	10 215 097	10 460 708	2,9
TOTAL RECETTES D'ORDRE	424 098	414 397	536 911	414 397	-
TOTAL	9 905 221	10 584 461	10 752 008	10 875 105	2,7
Excédent de fonctionnement reporté N-1	896 584	334 427	466 059	466 059	39,4
TOTAL GENERAL	10 801 805	10 918 888	11 218 067	11 341 165	3,9



Les recettes réelles perçues en 2023 sont supérieures de 291 k€ par rapport au réalisé 2022.

Elles ont évolué de 2,9% entre les deux exercices.

L'explication est liée notamment à :

- L'augmentation des produits du domaine : **+ 103 K€** (redevance variable crématorium : + 15K€, recettes restauration : + 45K€, périscolaire : + 12K€, remboursement participation club tennis réfection terrain : 20K€),
- L'augmentation des impôts et taxes : **+ 110 K€**, liés à la revalorisation des bases fiscales malgré une baisse de 125K€ des droits de mutation,
- L'augmentation des dotations et participations : **+ 107 K€**, (dont + 246K€ de DGF, +16K€ périscolaire, + 210K€ CAF centre social, absence d'éligibilité au filet de sécurité en 2023 : - 390K€ par rapport à 2022) ;
- L'intégration de recettes de cessions pour **40K€**
- Le remboursement d'un trop payé à EKWATER : **28K€**

UNE FISCALITE MAITRISEE

■ Évolution des Taux

Année	Taux communal									Taux moyen de la strate
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022
Taxe d'habitation (RS)	17,14	17,14	17,14	17,14	17,14	-	-	-	17,14	15,69
Taxe foncière sur propriétés bâties	36,46	36,46	36,46	36,46	35,37	34,31	34,31	54,55	54,55	39,45
Taxe foncière sur propriétés non bâties	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	74,9	52,41

La réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 gèle le taux de la taxe d'habitation depuis 2019. La part de la taxe foncière départementale est affectée aux communes ; Dès 2021 le taux de 54,55 % se décompose donc comme suit :

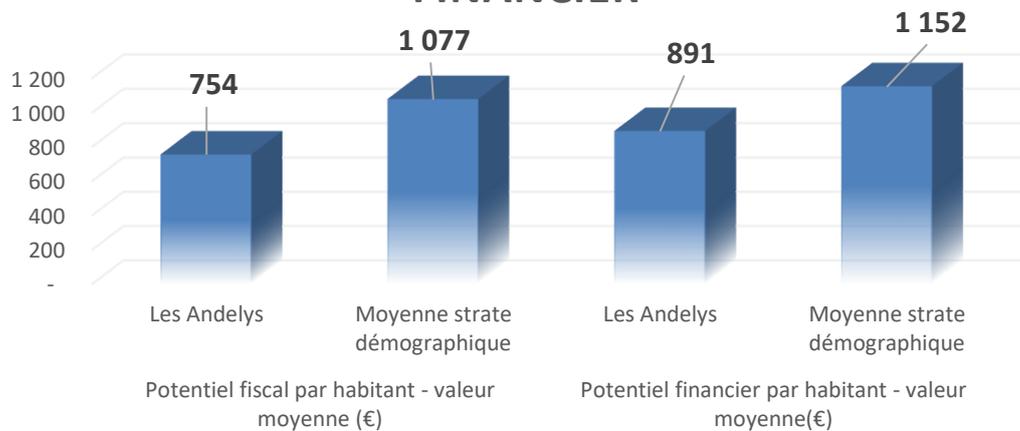
- 34,31 % taux communal qui est stabilisé depuis 2020 après l'application d'une baisse en 2018 et 2019 ;
- 20,24 % taux départemental ;

Le taux communal de la taxe foncière sur le non bâti reste stable à 74,90%.

■ Potentiel fiscal et financier

Potentiel fiscal par habitant - valeur moyenne (€)		Potentiel financier par habitant - valeur moyenne (€)	
Les Andelys	Moyenne strate démographique	Les Andelys	Moyenne strate démographique
754	1 077	891	1 152

COMPARATIF POTENTIEL FISCAL ET FINANCIER



■ Bases fiscales

Évolution des bases nettes par habitant (€) – comparatif :

	2020		2021		2022	
	Commune	Moyenne strate	Commune	Moyenne strate	Commune	Moyenne strate
Taxe foncière sur propriétés bâties	909	1 329	869	1 245	906	1 289
Taxe foncière sur propriétés non bâties	21	18	21	18	22	19

Ces tableaux illustrent de manière significative les faiblesses de ressources fiscales de la Commune et ses difficultés par voie de conséquence à bénéficier de recettes fortes et pérennes lui permettant de financer ses investissements. Ces éléments financiers montrent la nécessité pour la Commune de renforcer son attractivité et de poursuivre ses investissements massifs dans l'amélioration du cadre de vie et la création d'équipements structurants.

■ Évolution des produits

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	1 444	1 441	1 492	1 481	119	139	159
Taxe foncière sur propriétés bâties	2 610	2 564	2 526	2 556	3 898	4 038	4 256
Taxe foncière sur propriétés non bâties	123	124	126	128	128	132	142
Total	4 177	4 129	4 144	4 165	4 144	4 309	4 557

UNE DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT EN EVOLUTION

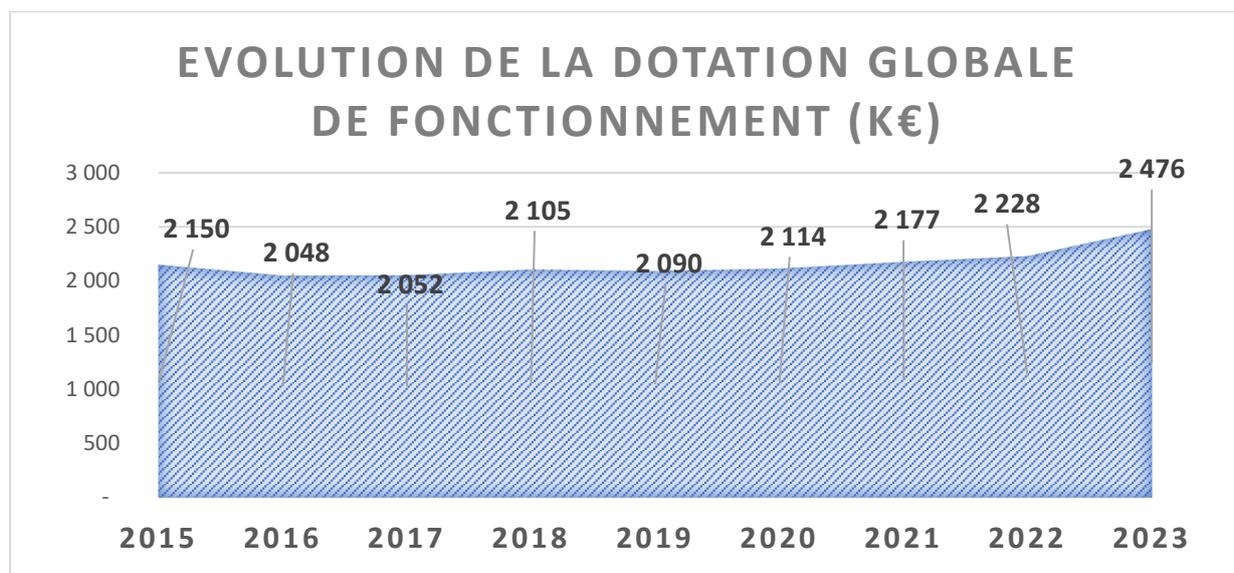
La dotation globale de fonctionnement est principalement composée de 3 dotations dont la dotation de solidarité rurale qui poursuit son évolution. En 2023, nous avons également perçu en sus la Dotation

de Solidarité Urbaine (DSU). Cette dernière dotation est versée aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Dotation Globale de Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023
------------------------------------	------	------	------	------	------

Dotation Forfaitaire	1 177 612	1 166 654	1 169 470	1 167 385	1 165 774
Dotation de Solidarité Rurale	695 843	738 324	796 667	858 933	931 863
Dotation de Nationale de Péréquation	216 862	209 500	210 888	202 202	224 285
Dotation de Solidarité Urbaine					153 579

Total	2 090 317	2 114 478	2 177 025	2 228 520	2 475 501
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------



DES DROITS DE MUTATION EN BAISSÉ

La remontée rapide des taux d'intérêt, destinée à ralentir le niveau de l'inflation, a enrayé la dynamique du marché immobilier à partir du second semestre 2022. La Ville avait prévu une recette de 320 k€ en 2023.



L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES RATIOS FINANCIERS

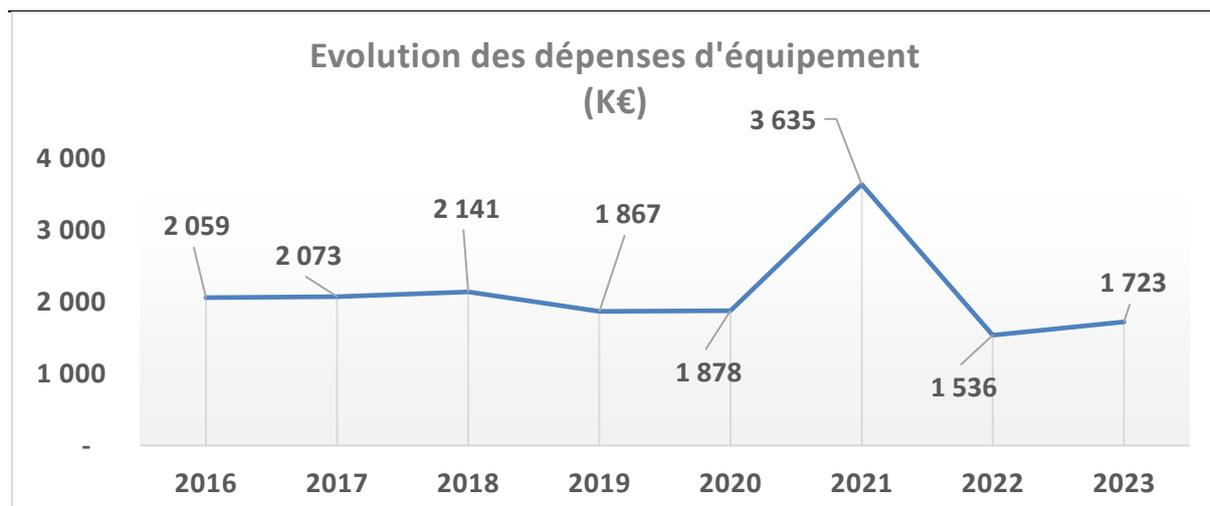
L'excédent de fonctionnement de l'année 2023 affiche **1 125 k€**. Après intégration du résultat cumulé fin 2022 de **466 k€**, l'excédent de fonctionnement fin 2023 atteint **1 591 k€**.

	2021	2022	2023
Epargne de gestion	1 045 671	1 065 094	1 073 510
Epargne brute	843 200	869 586	900 000
Excédent de fonctionnement	1 046 717	1 087 336	1 125 285

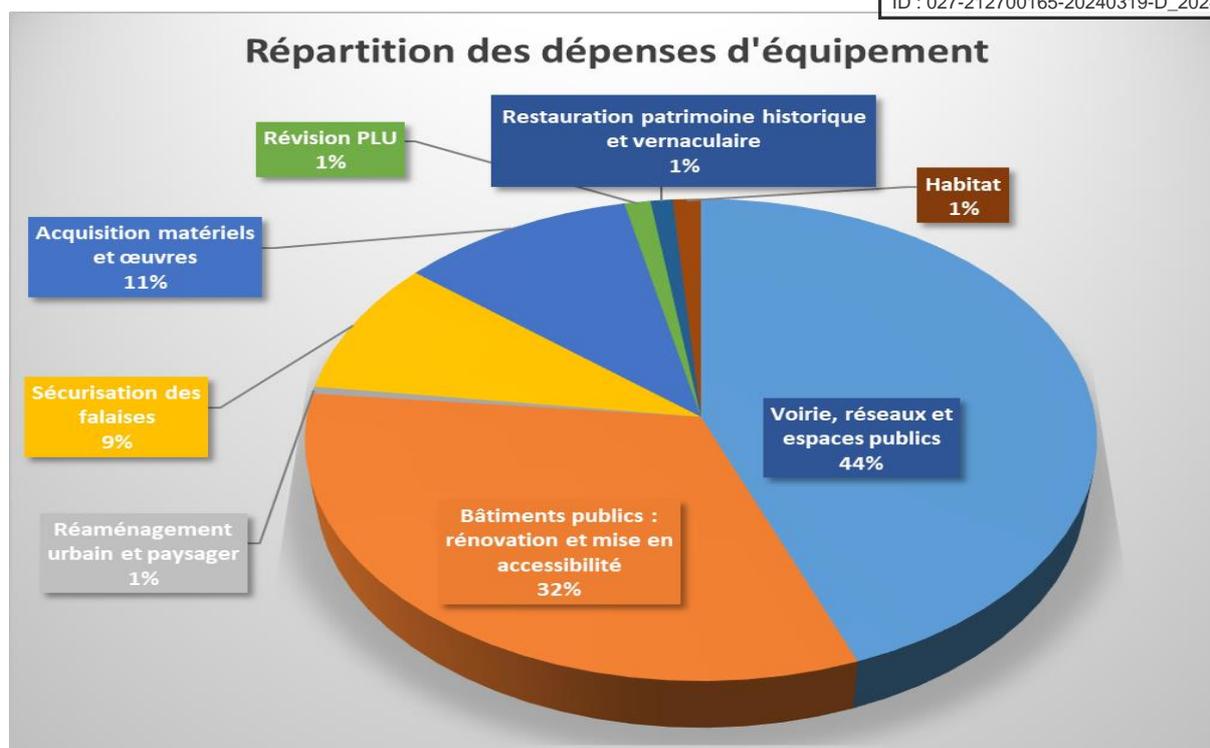
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

VISION GLOBALE

	Crédits ouverts 2023	Résultats prévisionnels 2023
Emprunts et dettes assimilées	800 000	787 207
immobilisations incorporelles	261 002	110 203
Subventions d'équipement versées	78 034	61 314
Immobilisations corporelles	1 894 426	1 522 476
Immobilisations en cours	205 278	28 696
Subventions d'investissement		
TOTAL Dépenses réelles	3 238 739	2 509 896
TOTAL Dépenses d'ordre	536 910,69	414 397,00
Solde d'exécution N-1	1 015 176	1 015 177
Restes à réaliser 2023		196 466
TOTAL général	4 790 826	4 135 935

EVOLUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT**REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT**

	Crédits ouverts	Réalisé
Voirie, réseaux et espaces publics	900 345	759 816
Bâtiments publics : rénovation et mise en accessibilité	1 038 781	559 141
Réaménagement urbain et paysager	30 526	8 201
Sécurisation des falaises	156 889	155 189
Acquisition matériels et œuvres	223 420	181 600
Révision PLU	30 638	20 078
Restauration patrimoine historique et vernaculaire	27 474	16 975
Habitat	30 665	21 690
TOTAL	2 438 738	1 722 689



Voirie, réseaux et espaces publics : 760 k€ ont été réalisés, dont :

- 190 k€ : Requalification de la rue Sadi Carnot
- 154 k€ : Requalification de la rue Georges Clémenceau
- 108 k€ : Réfection du parking de la Résidence Autonomie
- 89 k€ : Réfection de la sente piétonnière « promenade des près »,
- 65 k€ : Opération de sécurité de la traversée du Hameau de Radeval,
- 47 k€ : Création de PEI (côte de Noyers, Baguelande, Mesnil Bellanguet, impasse de la Mécanique),
- 31 k€ : travaux de reprise de concessions.

Bâtiments publics : rénovation et mise en accessibilité : 559 K€ ont été réalisés, dont :

- 90 k€ : Pompidou : huisseries et rideaux,
- 80K € : Pompidou, Debré, Ferry : aménagements et jeux pour cour d'école, 40 k€ : Autres travaux écoles (diagnostic M.Lefèvre, clôtures Blanchard et Debré),
- 58 k€ : Travaux gymnases (portes de secours, relamping, alarmes incendie),
- 33 k€ : Démolition mur mitoyen de l'espace Ste Clotilde,
- 127 K€ : travaux d'accessibilité (Maison des associations, espace Ste Clotilde, bibliothèque),
- 9 k€ : réalisation d'études diverses,
- 81 k€ P3 Dalkia.

Réaménagement urbain et paysager : 8K€ dont le faucardage des mares de Noyers.

Sécurisation des falaises : 155 k€ solde de l'opération.

Acquisition de matériels et œuvres : 182 k€ ont été réalisés :

- 42 k€ : Espaces verts (matériels tondeuse, ramassage des feuilles, potelets Place Poussin),

- 31 k€ : Informatique : matériels divers informatiques et téléphoniques,
- 28 k€ : Restauration scolaire (dont remplacement de la cellule de refroidissement, coupeur mélangeur)
- 21 k€ : Achats divers (mobilier, défibrillateurs),
- 12 k€ : Écoles (mobilier intérieurs et extérieurs)

Révision du PLU : 20 K€

Restauration patrimoine historique et vernaculaire : 17K€

- 9 k€ : mise aux normes du paratonnerre de la Collégiale ; 7K€ AMO lancement études Saint-Sauveur

Opération habitat : 22K€ : Etude Quartier du Levant.

LES RESTES A REALISER 2023

- **Opération 13 Espaces verts : 18.6 k€ dont :**
 - Travaux de curage et analyses des mares du Parc Delattre de Tassigny et de Feuquerolles : 16 k€ et faucardage de la Mare Marion 2^{ème} phase : 2.6 k€
- **Opération 14 Voirie : 54.3 k€ dont :**
 - Remplacement de la passerelle de la Rue Pasteur : 18.9 K€, vidéo protection Côte de Noyers : 4.2 k€,
- **Opération 20 Cimetières : 13.5 k€ dont** reprise de concessions : 12.5 k€
-
- **Opération 28 Collégiale : 5.2 k€ dont**
 - Pose de filet au niveau de l'orgue : 4.2 k€ et manchon de l'orgue : 1 k€,
- **Opération 70 Bâtiments : 87.3 k€ dont :**
 - Eclairage du Boulodrome : 23.8 k€, rénovation toilettes WC de la mairie : 21.3 k€, chéneaux pour l'école R. Debré : 4.7 k€,
- **Opération 90 Travaux d'éclairage public : 2.5 k€** (remplacement de différents mâts),
- **Opération 96 Accessibilité : 1 k€** (MOE en cours),
- **Opération 100 Acquisitions diverses : 3.6 k€ dont :**
 - Motifs de Noël : 2.6 k€,
 - Divers mobiliers pour les écoles : 1 k€,
- **Opération 101 Musée : 4.4 k€** (housses de protection),
- **Opération 105 Pôle multi-activités : 6.1 k€** (relevé topographique de la façade de l'hôpital St Jacques ;

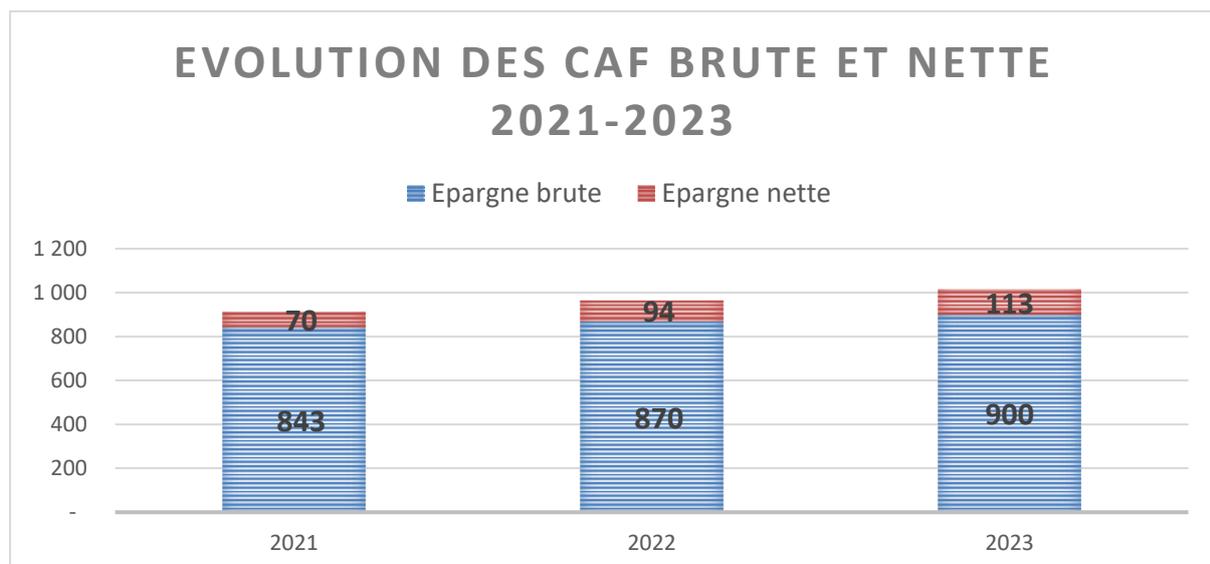
SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

Les principales recettes d'investissement se décomposent comme suit :

- **Subventions d'investissement : 400 k€ dont notamment :**
 - 113 k€ : travaux de sécurisation des falaises (DSIL)
 - 57 K€ : école numérique (Etat Education, DETR), 67 k€ : rénovation écoles, aménagements cour d'écoles (DETR, DPT)
 - 37 k€ : rénovation des gymnases (DEPT, DETR), 36 k€ : travaux sur lavoir de la Madeleine (Fds de concours SNA, DETR, DEPT),
 - 43 k€ : travaux d'accessibilité (DETR), 18 k€ : installation de PEI (DETR),
 - 19 k€ : Fondation du patrimoine (souscription pour les travaux de la Collégiale)
- **En RAR : 22 k€**, dont notamment :
 - 18 k€ subvention départementale à recevoir sur les installations de PEI.
- **FCTVA :** Le FCTVA reversé par la Préfecture sur les dépenses d'investissement mandatées sur l'exercice N-2. Le taux de compensation correspond à ce jour à 16,404 % du montant TTC des dépenses éligibles, soit **840 K€ comprenant 2022 (256 €) et 2023 (584 k€)**,
- Un emprunt à taux variable **de 800 K€**,
- La Taxe d'Aménagement due en matière d'urbanisme, soit **14 K€** en 2023.

La section d'investissement ressort un déficit prévisionnel **cumulé de 699 K€ en 2023** (en intégrant le **déficit de 1 015 K€ de 2022**), **hors restes à réaliser**, et de **873 K€ restes à réaliser inclus**, lequel serait comblé entièrement par l'excédent cumulé de fonctionnement de **1 591 k€**.

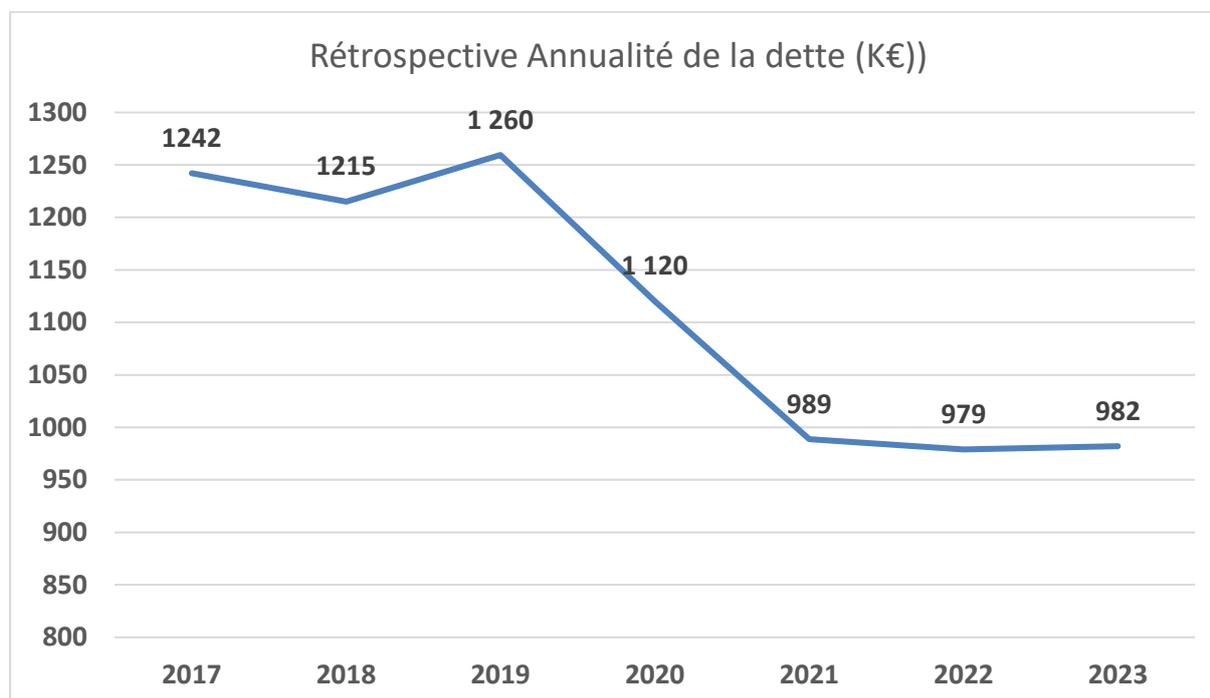
Ainsi, le **compte administratif 2023** fait ressortir un **excédent prévisionnel toutes sections confondues de 718 k€**. La **CAF nette (CAF brute – remboursement capital emprunts) atteindrait quant à elle 113 K€**.



CHARGES FINANCIERES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital	952	934	997	886	774	776	787
Intérêts	291	281	263	234	214	203	195
Annuité globale totale (K€)	1242	1215	1 260	1 120	989	979	982

En 2023, la Ville a emprunté 800 k€.



Le **RATIO EN ANNEE de capacité de désendettement** (dette / épargne brute) au 31/12 2023 est le suivant : **9.3 années**.

L'état de la dette au 31 décembre 2023 affiche un capital restant dû de **8 406 k€** (tableau ci-dessous).

TOTAL		15 675 069,88					8 405 629
Objet	Organisme prêteur	Capital origine (€)	Type taux	Date fin	Durée	Taux	Capital restant dû au 31/12/2023
CONST 31 LOGT CAPUCI	EURE HABITAT	43 752,87	TF	01/12/2025	6 ans et 9 mois	5,80	5 311
Renégociation au 01.05.07et1/05/2012	DEXIA	5 873 876,01	TF	01/05/2027	12 ans	4,05	1 283 554
Travaux Acquisitions diverses	DEXIA	400 000,00	TI	01/07/2025	5 ans et 5 mois	7,08*	20 000
Acquisitions Travaux divers	CAISSE DEPOTS-CONSIGNATI N	400 000,00	TF	01/02/2024	4 ans et 11 mois	4,42	35 473
TRAVAUX ACQUIS DIVERSES	DEXIA	350 000,00	TF	01/11/2026	7 ans et 8 mois	4,68	88 493
Caisse des dépôts cinéma	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATI NS	412 996,00	TI	01/04/2036	17 ans et 1 mois	1,75*	268 447
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000,00	TF	01/01/2037	17 ans et 10 mois	1,35	583 000
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000,00	TF	01/01/2033	13 ans et 10 mois	1,46	542 667
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	880 000,00	TF	01/10/2036	17 ans et 7 mois	1,60	660 353
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00	TF	01/08/2039	19 ans et 9 mois	1,24	807 710
PRET FINANCEMENT Rue Pasteur et Place Poussin	CREDIT AGRICOLE	34 445,00	TF	18/07/2024	60 mois	0,60	6 972
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	1 220 000,00	TF	17/08/2040	18 ans et 6 mois	1,03	1 038 426
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	LA BANQUE POSTALE	1 300 000,00	TF	01/09/2041	19 ans et 7 mois	0,89	1 153 750
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	CREDIT AGRICOLE	1 200 000,00	TF	23/05/2042	19 ans et 2 mois	1,44	1 121 474
PRET FINANCEMENT INVESTISSEMENT	CAISSE D'EPARGNE	800 000,00	TI	05/09/2043	19 ans et 2 mois	3,0*	790 000

*Les emprunts à taux variables : DEXIA : taux courant 2023 à 5.75 %, fin 2023 7.08%
Caisse d'Épargne : taux courant 2023 à 2.01%, fin 2023 1.75%
Caisse d'Épargne : dernier emprunt indexé au livret A

LES ORIENTATIONS FINANCIERES DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'année 2024 sera marquée par une grande volatilité des prix de l'énergie et des matières premières. Les charges courantes de fonctionnement pourront donc être impactées par ces éléments de contexte, d'autant plus que les mesures de soutien fortes prises par l'État en 2022-2023 (amortisseur d'électricité, filet de sécurité, revalorisation des valeurs locatives...) ne seront pas ou en moindre mesure reconduites.

La hausse des taux d'intérêt a eu des conséquences sur la dynamique des transactions immobilières et par voie de conséquence sur les droits de mutations perçus par les collectivités territoriales en 2023.

Il ne devrait pas y avoir de réelle amélioration en 2024.

Malgré une situation clairement dégradée, nos objectifs restent les mêmes :

- Préserver notre autofinancement pour continuer à investir : l'attractivité de la ville en dépend ;
- Préserver le cadre de vie des andelysiens et le « bien vivre » ensemble.

L'élaboration budgétaire s'est également réalisée dans un contexte réglementaire évolutif :

- La mise en place de la nomenclature M57 assortie d'un nouveau règlement budgétaire et financier,
- Des annexes « Vertes » pour le compte administratif 2024 et le budget 2025 : À compter de l'exercice 2024, les collectivités de plus de 3500 habitants devront identifier dans un état annexé « l'état de leurs engagements financiers concourant à la transition écologique ». Cet état :
 - Présentera l'évolution, sur l'exercice concerné, du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux ;
 - Et indiquera la part cumulée de cette dette au sein de l'endettement global de la collectivité.

LES PERSPECTIVES EN TERMES DE DEPENSES

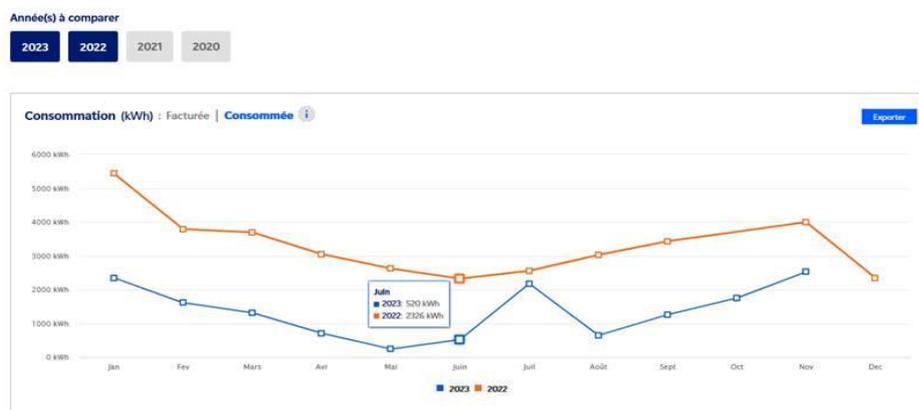
UNE ADEQUATION DIFFICILE ENTRE UN CONTEXTE INFLATIONNISTE, DE CRISE ENERGETIQUE ET UNE MAITRISE NECESSAIRE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

o Des hausses d'énergie maîtrisées : des efforts en continu

- **En 2023**, la forte augmentation (électricité + gaz) attendue a été maîtrisée par des efforts sur la consommation notamment :
 - ➔ Par la revue détaillée et surveillée des installations du chauffage gaz,
 - ➔ Des mesures de maîtrise des consommations dans les bâtiments publics. Il a été décidé en effet d'adapter la température moyenne de chauffage en vérifiant la bonne programmation des intermittences des équipements et celle des niveaux de température ambiante : l'hiver, 19°C pour les pièces occupées par les écoles, l'administratif, le musée dans le cadre des règles de conservation préventive, 16°C pour les bâtiments de pratique sportive ou de loisirs.
- **En 2024**, une évolution de l'ordre de 20% est attendue sur la tarification EDF. Néanmoins, deux nouveaux contrats économiquement favorables (à l'intérieur des groupements de commande), la mesure d'extinction de l'éclairage public la nuit en année pleine et la poursuite de l'amortisseur électricité vont permettre nettement de juguler la hausse de la facturation.

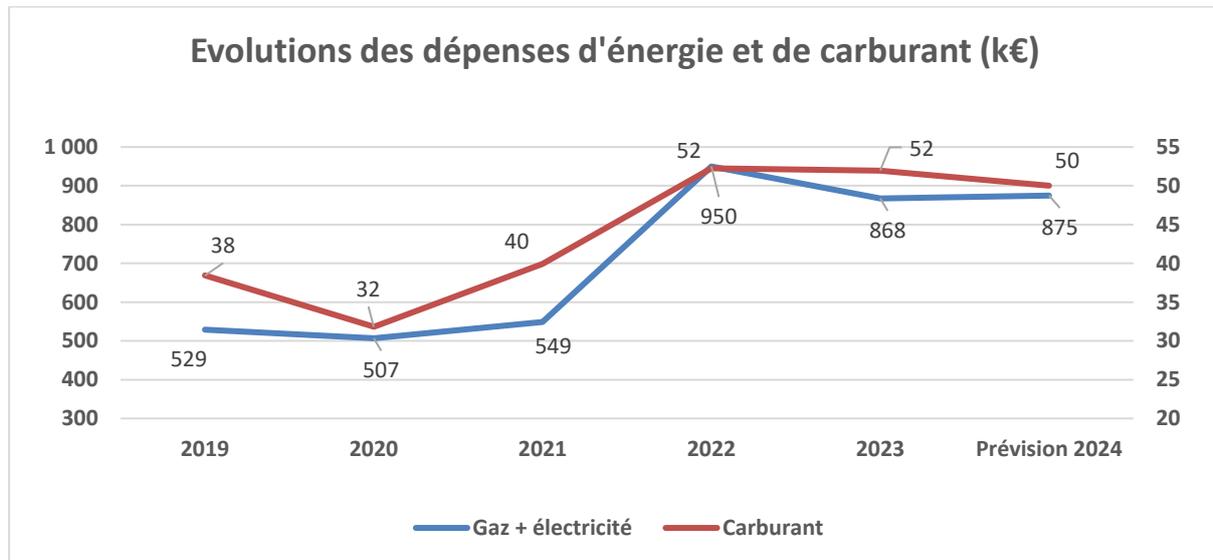
Nous n'avons pas les données chiffrées du SIEGE sur les consommations d'électricité liées à l'éclairage public en 2023, néanmoins le graphique ci-après donne un aperçu des économies générées par cette mesure (évolution ci-après basée sur des comptages Avenue de la république).

Évolution des consommations et des dépenses



- Concernant les coûts liés au carburant, face à la forte demande mondiale et les tensions sur le marché du pétrole, les prix des carburants resteront élevés en 2024. Tout comme 2023 par rapport à 2022, la ville continuera d'optimiser ses déplacements pour maintenir un coût final stable. Elle continuera également d'investir dans la location ou l'achat de véhicules propres moins coûteux en consommation.

Il est à noter que si les coûts des fluides restent élevés, ils ne devraient pas évoluer de manière significative en 2024, comme en témoigne le graphique ci-après.



En complément de notre politique municipale environnementale, nous continuerons de travailler sur un programme à moyen et long terme, qui vise à développer la mise en œuvre de dispositifs favorisant les énergies renouvelables.

- **La volatilité des prix des matières premières alimentaires**

Notre service de restauration, au regard des prix de l'alimentation est actuellement le plus touché. Après une augmentation de 50K€ de cette nature de dépense en 2022, et de 40K€ en 2023, nous pourrions faire face à une nouvelle augmentation en 2024.

DES CHARGES DE PERSONNEL VALORISEES ET ADAPTEES

Une rationalisation (combinaison de la planification et optimisation) de la masse salariale reste une priorité de la collectivité. Néanmoins, des créations de poste ont été actés fin 2023, lesquels auront un impact financier sur la masse salariale. En effet, un emploi de chargé de mission sport et un poste de plombier électricien ont été créés. Le premier vise à développer la politique sportive de la collectivité et apporter une expertise technique auprès du CSA (30% de son temps y est dévolu), le second à renforcer la présence de la régie municipale dans la maintenance et l'entretien au quotidien des bâtiments communaux. Les deux sont actuellement ou en passe d'être pourvus.

Le budget primitif 2024 **devra intégrer** les effets des décisions gouvernementales et législatives, liés au glissement vieillesse technicité, aux revalorisations indiciaires, bonifications d'ancienneté et aux augmentations des cotisations patronales, du versement transport mobilité. Enfin, le budget primitif devra intégrer les effets de la mise en place de la participation mutuelle.

A cet effet, **une évolution des charges de personnel de 3,5%-4% maximum** entre le CA 2023 et le BP 2024 est attendue.

DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE EN AUGMENTATION

Le budget primitif devra faire face à une nouvelle hausse de la contribution communale au SDIS (+ 7 k€) mais également une revalorisation de l'attribution de compensation versée au SVVS, liée à une augmentation du prix au ml d'environ 14%. Le montant de la contribution annuelle 2024 pour la Commune des Andelys est de 241 K€, contre 211K€ en 2023. Cette dernière a été validée lors du Conseil municipal de décembre 2023.

DES CHARGES FINANCIERES MAITRISEES

Il est estimé au regard du profil de dette, une annuité de remboursement de l'ordre de 1 055 k€ (845 k€ pour le capital, 210 k€ pour les intérêts en intégrant un nouvel emprunt à minima de 1 200 K€ dont 200 k€ dédiés au pôle multi activités.

L'ABSENCE D'INSCRIPTION DE DEPENSES IMPREVUES

Dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57, il n'y aura plus de ligne budgétaire de dépenses imprévues pour des lignes hors crédits liés à des AP/CP. Une réserve sera éventuellement intégrée par chapitre comptable.

LES PERSPECTIVES EN TERMES DE RECETTES

UNE FISCALITE ET UNE TARIFICATION DES SERVICES STABILISEES

1- Fiscalité

La municipalité, dans un souci de renforcement de l'attractivité de la ville, a décidé de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 3% en 2018 et 2019. Pour 2024 et à l'instar de 2023, au regard des incertitudes qui pèsent sur les finances publiques de l'État et par voie de conséquence sur celles de la Commune, il est inenvisageable de baisser les taux d'imposition. **Il est bien prévu néanmoins une stabilisation des taux de foncier bâti et non bâti.** Les estimations de produits fiscaux seront établies sur la base des taux suivants.

	Taxe d'Habitation (THRS)	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
2024	17.14%	54,55%	74,9%

En outre, la LFI pour 2024 prévoit une revalorisation des bases locatives de l'ordre de + **3.9 %**. Ce coefficient forfaitaire tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié en

novembre par L'INSEE. Pour mémoire, les valeurs locatives des locaux professionnels ne sont pas indexées par ce coefficient de revalorisation forfaitaire. La révision, initialement prévue en 2023 a été repoussée en 2026. Cette revalorisation concernera aussi bien la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) que non bâties (TFPNB).

Le montant global des bases reste néanmoins incertain, sa revalorisation pourra en effet être amputée par les conséquences fiscales de la fermeture de la société Holophane, laquelle était éligible au paiement de la TFPB.

Tarifification des services publics locaux

La municipalité, conformément à ses engagements, fait le choix **de ne pas augmenter** la tarification des services offerts à la population andelysienne, sauf ajustements dans certains secteurs (culture, affaires générales). Il est rappelé également que la Commune a souhaité mettre en place depuis septembre 2021 une tarification « sociale » à travers l'opération « La cantine à 1 euro » pour la restauration scolaire permettant en cela à davantage d'enfants de bénéficier d'un repas équilibré.

LES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'AGGLOMERATION

La baisse de l'attribution de compensation. En raison de l'évolution du coût annuel de gestion de la compétence GEPU qui s'élève à 93 557€, (il avait été estimé à 68 287 en 2021), le montant annuel versé à la Commune, au titre des attributions de compensation passera donc de 1 005 636€ à 980 336€, avec application rétroactive au 1^{er} janvier 2024. Cette mesure a été validée par le Conseil municipal du 20 février dernier.

Les mesures partenariales financières existantes sur la mise à disposition de locaux aux centres de loisirs, d'entretien de locaux ou de remboursements après paiement de fluides ou de réalisation de prestations se poursuivront. Un travail est, en outre, en cours avec les services de SNA afin d'organiser techniquement et budgétairement l'entretien de la voie verte « seine à vélo », sur la partie andelysienne (petit entretien espaces verts et ramassage de corbeilles), compétence de l'agglomération après rétrocession du CD 27.

DES DOTATIONS ET SUBVENTIONS EN LEGERE MAIS CONSTANTE EVOLUTION

1- La dotation globale de fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) connaîtra une évolution de l'ordre de 1.6 ou 1.7 % par rapport à 2023. La dotation de Solidarité Rurale, comme chaque année portera la plus grande évolution (de +6 à +7% ; +8% en moyenne ces dernières années). La dotation de Solidarité Urbaine, bénéficiera d'une augmentation de l'ordre de +5%. Pour compenser ces augmentations, la Dotation Forfaitaire et de Péréquation s'en trouveront écrêtées. **Au vu de ces éléments, nous envisageons une hausse 1.4% de la DGF.**

Dotation Globale de Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
------------------------------------	------	------	------	------	------	-----------------

Dotation Forfaitaire	1 177 612	1 166 654	1 169 470	1 167 385	1 165 774	1 155 000
Dotation de Solidarité Rurale	695 843	738 324	796 667	858 933	931 863	990 000
Dotation de Nationale de Péréquation	216 862	209 500	210 888	202 202	224 285	204 049
Dotation de Solidarité Urbaine					153 579	160 951

Total	2 090 317	2 114 478	2 177 025	2 228 520	2 475 501	2 510 000
--------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

2- Le filet de sécurité

Suivant l'arrêté du 15/10/2023, la Ville a obtenu en 2022/2023 un montant de filet de sécurité de **423 k€** pour la couverture, en partie, des dépenses de fluides et de matières premières qui avaient subies un accroissement très important en 2022. Le filet de sécurité n'est pas reconduit en 2024.

3- L'évolution des subventions provenant de la CAF

Près de 365 k€ de subventions CAF sont attendues en 2024, + 45 k€ par rapport à 2023. Cette progression est liée au développement des activités familles, périscolaires et CLAS, et à destination des jeunes. Différentes directions bénéficient de subventions CAF :

- Le Centre Social pour ses animations globales et collective famille (AGC/ACF), pour une aide au fonctionnement, pour les échanges parents-enfants (REAAP) et pour le contrat d'accompagnement des jeunes (CEJ),
- L'Éducation pour les activités périscolaires et CLAS,
- La Culture pour sa manifestation Été en Seine : **12 k€ sont prévus en 2024** pour la participation Caf à la manifestation Été en Seine en 2023.

4- Participation de l'État à la cantine à 1€

150 k€ ont été versés en 2023 (le dernier quadrimestre est encore estimé), **154 k€ sont prévus à minima en 2024.**

UNE VILLE DYNAMIQUE, ANIMÉE ET RICHE DE SON TISSU ASSOCIATIF

La vitalité d'une ville est en grande partie déterminée par les événements qui s'y déroulent, durant l'année 2024, la Ville des Andelys s'efforcera d'organiser un large éventail de manifestations dans les domaines culturels, sportifs à travers notamment les Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024, de loisirs, familiaux et commémoratifs avec un accent porté sur le 80^{ème} anniversaire de la Libération, que ce soit directement ou indirectement.

Les services municipaux, en collaboration avec les associations locales, travaillent d'ores et déjà activement à la planification et à la mise en œuvre de ces événements, visant ainsi à répondre aux besoins et aux intérêts variés de la communauté andelysienne.

CULTURE/SPORTS/LOISIRS

Afin de proposer un agenda culturel et sportif 2024 à la hauteur des rendez-vous nationaux, la préparation de la saison s'est centrée sur une diversification du calendrier des manifestations et sur le développement d'une offre en lien avec les partenaires publics (CD27 et SNA) :

- **L'ouverture de la saison culturelle avec l'exposition « Merci Monsieur Poussin par Bernard Bouin »** au musée le 05 avril 2024 dans le cadre des 430 ans de la naissance de N. Poussin, le Musée éponyme mettra à l'honneur l'artiste français, Bernard Bouin. Les œuvres de l'artiste seront mises en dialogue avec « Coriolan supplié par sa famille », œuvre majeure des collections du musée. Dans un second temps, Bernard Bouin, à travers une œuvre vidéo de 26 minutes, soulignera les liens entre les essais de Montaigne, Poussin et Nietzsche.
- **Le Concert « La Symphonie du Nouveau Monde »** qui se déroulera le Vendredi 12 avril 2024 à 20h30 au sein de la Collégiale Notre-Dame avec le concours du Conservatoire de Petit et Grand Couronne, c'est par cette œuvre iconique du XIX^e siècle que le service culture et patrimoine de la ville des Andelys poursuivra le lancement de sa saison.
- **L'exposition contemporaine « hors les murs »** valorisant les jardins du musée sera constituée de sculptures en hommage au sculpteur Dominique DENRY, décédé en 2021. Le travail de l'artiste a déjà été montré dans les jardins du musée en 2016 lors d'une exposition intitulée « Jardins de femmes ». L'exposition 2024 portera cette année sur la présentation d'une douzaine de bronzes du 14 juin au 22 septembre 2024.
- **La traditionnelle chasse aux œufs** au square Nicolas Poussin,
- Durant la semaine du 22 au 27 avril 2024, **le musée mobile « MuMo » du Centre Pompidou sillonnera notre territoire**. Une exposition thématique sera proposée à des groupes dédiés (scolaires, public du champ social, centre de loisirs ou portes-ouvertes au tout public). Le contenu de l'exposition fait le lien avec l'année des Jeux Olympiques 2024, en associant des concepts sportifs à l'approche artistique. Dans ce cadre, deux médiateurs culturels

accueilleront les publics pour leur faire découvrir les œuvres et les sensibiliser à l'art contemporain,

- La 4^{ème} édition du Festival « Eté en seine » du 08 au 17 juillet sur les bords de Seine, durant 10 jours, des activités culturelles, sportives, de sensibilisation à l'environnement et de loisirs seront proposées en accès gratuit aux habitants du territoire andelysien et eurois dans un esprit de rencontre et de découverte.
- L'accent sera mis également sur la valorisation du patrimoine (Eglise /Collégiale) et la sensibilisation de la population aux enjeux de préservation du patrimoine architectural à travers un **panel de concerts** classiques de qualité et accessibles au plus grand nombre notamment le 27 septembre à 20h30, Eric LELIEVRE viendra donner un récital de piano autour de Chopin, de Schumann... à la Collégiale Notre-Dame.

La saison sportive sera temporisée **autour des JO 2024** avec la diffusion sur les bords de Seine **d'Olympia, spectacle sportif mêlant les nouvelles disciplines olympiques et spectacle vivant** mais figurera également les traditionnels rendez-vous :

- **Le tour de l'Eure junior, la course de côte, le trail des rois maudits ;**
- **Le village des associations le 1^{er} we de septembre.**

Les loisirs occuperont également une place de choix avec l'organisation des **traditionnelles fêtes du printemps et de l'automne avec l'OCLA, le feu d'artifice en bord de Seine lors de la fête nationale, la Foire à tout 2024, ainsi que l'édition 2024 du festival de Noël.**

Ces propositions et événements contribuent au rayonnement et à l'attrait de notre territoire. La mise en valeur du patrimoine, l'accueil de grands événements sportifs et les animations estivales font partie intégrante de cette démarche visant à promouvoir une image positive et dynamique de la ville.

SANTE/SOCIAL, JEUNESSE ET CITOYENNETE

Le centre social municipal, en tant que structure animatrice de vie sociale et foyer d'initiatives des habitants, jouera un rôle crucial dans l'action municipale de proximité, essentielle pour la cohésion territoriale. Intervenant auprès d'une large palette de publics, allant de l'enfance à la jeunesse, des familles aux individus en quête de loisirs ou de soutien, le centre social favorise l'accompagnement collectif et la participation des andelysiens.

L'année 2024 marquera la poursuite du diagnostic du Contrat de projet pour les habitants et avec les habitants.

Tout au long de cette année, l'équipe du centre social et les habitants du territoire seront impliqués dans l'évaluation et le renouvellement du projet social. Ces moments d'échanges, de participation et de démocratie participative sont des étapes cruciales dans la vie d'un centre socio-culturel. Le projet sera ajusté en fonction des besoins émergents et permettra au centre social de s'orienter vers l'horizon 2028. Les rassemblements festifs, largement plébiscités par les andelysiens selon toutes les enquêtes de terrain, seront donc maintenus en 2024. Cela inclut les sorties estivales, la manifestation "Un pays, une culture", la continuation des actions de médiation et des ateliers en dehors des locaux, ainsi que des actions de sensibilisation autour de la santé en lien avec l'ARS et SNA.

Dans le cadre de la prestation de Service Jeunes obtenue en 2022, pour laquelle nous bénéficions d'un soutien financier de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), nous allons renforcer l'accompagnement et l'accueil à destination de la jeunesse andelysienne. En lien avec les jeunes référencés en 2023, la création d'un Conseil des Jeunes se poursuivra par l'équipe dédiée, les relations transversales avec les services culturel et sportif se développeront sur les temps d'animations proposés dans nos différents espaces.

Malgré une situation financière fragilisée par le contexte inflationniste et la volatilité des coûts de l'énergie, **la municipalité continuera à apporter un soutien significatif aux associations andelysiennes, en fonction de leurs actualités et de leurs projets. Un montant d'aides directes financières de 265K€ sera prévu au budget primitif 2024.**

L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DES ANDELYSIENS : LES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS 2024

LES PROGRAMMES D' ACTIONS

Programme 1/ La création d'un pôle multi-activités – maison de santé pluri professionnelle

I - Objet du projet

La Commune a décidé de la création d'un pôle multi activités au sein de la partie contemporaine de l'hôpital Saint-Jacques, actuellement propriété du centre hospitalier qui regrouperait :

- Une maison de santé pluriprofessionnelle,
- L'office central de production alimentaire,
- Des espaces dédiés aux services municipaux : espace France-services, centre communal d'action sociale.
- Des espaces dédiés aux services du centre médico-social du Département de l'Eure.

Cette opération nécessite des travaux de réhabilitation et de mise aux normes conséquents. Elle vise également à une amélioration importante de la performance énergétique du bâtiment.

II - Description du site dédié au projet : reconversion du bâtiment « 1984 »

La création d'un tel pôle multi-activités réponds à plusieurs objectifs :

- **Patrimonial puisqu'il vise à reconvertir une future friche.**

En effet, l'hôpital Saint-Jacques est amené à déménager au cours du second trimestre 2024 laissant ainsi sans vocation et occupation plus de 8500 m² de bâti. La situation et l'histoire de cet édifice imposent à la Commune un traitement et un intérêt particulier. Ce projet permettrait donc de réinvestir près de 50% de la surface globale bâtementaire. Il est utile de préciser que la Commune a travaillé de concert avec les services de l'hôpital pour trouver une destination au « bâtiment Penthièvre », partie classée de l'ensemble de l'édifice. Un appel à manifestation a été lancée sur le sujet et le projet retenu contient une offre de logements haut de gamme, un restaurant, un lieu d'exposition.

- Bâtimentaire

Depuis plusieurs années, l'actualité nous a démontré la nécessité de concevoir les bâtiments d'aujourd'hui et de demain de manière plus durable sur les plans écologique et économique. Cette volonté n'est plus seulement politique mais fait l'œuvre d'une réelle prise de conscience des collectivités et de leurs administrés quant à l'importance de la sobriété énergétique, particulièrement concernant le patrimoine bâti public. Les incertitudes d'approvisionnement, les hausses de prix soudaines et les restrictions ne doivent plus régir la gestion patrimoniale de demain, mais doivent être maîtrisées, voire supprimées, dès la conception.

L'une des motivations principales de la Ville des Andelys est de participer à cette sobriété énergétique en incluant d'ores-et-déjà des solutions constructives durables et plus respectueuses de l'environnement. Le choix d'une réhabilitation plutôt qu'une construction, au-delà de la volonté de rénover le patrimoine de la commune, est motivé par l'impact carbone moindre des travaux. Malgré l'âge certain du bâtiment, l'ensemble des surfaces déperditives sera isolé : la dalle basse sera isolée par le vide sanitaire, les murs périphériques seront isolés par l'extérieur afin de réduire les ponts thermiques et d'apporter une nouvelle veste au bâtiment, les combles non aménagés existants seront réisolés et les menuiseries extérieures seront remplacées pour des modèles plus performants. L'ensemble des travaux projetés permettra d'atteindre un gain énergétique de 60% conformément au décret tertiaire de juillet 2019 à échéance de 2050.

Le mode de chauffage existant est une chaudière gaz. La Ville souhaite conserver ce mode de chauffage jusqu'à la fin de vie de la chaudière afin d'éviter de mettre au rebus des équipements bien entretenus et encore fonctionnels. La rénovation thermique du bâtiment permettra en outre de réduire singulièrement la sollicitation de la chaudière et ainsi sa consommation. Lorsque celle-ci sera devenue obsolète, un passage vers une chaudière bois ou un système de pompes à chaleur sera envisagé. La Ville souhaite également avoir plus de visibilité sur les évolutions, aujourd'hui très fluctuantes, de coût d'exploitation de ces techniques de chauffage.

- **Lutter contre la désertification médicale** qui sévit sur la Commune ;
- **La reconversion de la cuisine de l'hôpital en office central de production alimentaire** de la Commune, ce dernier étant actuellement situé dans des locaux inadaptés ;
- **Délocaliser des services municipaux actuellement situés dans des locaux vétustes, énergivores et non adaptés.**
- **Intégrer les services du département de l'Eure – centre médico-social pour renforcer la coopération avec les services du CCAS, et créer en cela une réelle maison des solidarités.**

A. La création d'une maison de santé pluriprofessionnelle

1. Eléments de contexte

Selon une étude de l'Association des Maires de France (08/12/2020), le département de l'Eure est celui qui compte le moins de médecins généralistes par habitants en France, avec 94 médecins pour 100 000 habitants, contre 151 en moyenne en France. Cette situation a pour conséquence de créer des déserts médicaux, en campagne comme en ville, privant de nombreux Français d'accès à certains soins et suivis médicaux nécessaires. Le territoire « vie santé » des Andelys regroupant seize communes pour une population totale de près de 15 000 habitants a été classé en Zone d'Intervention Prioritaire par l'ARS Normandie en 2017. Le diagnostic territorial rédigé par Seine Normandie Agglomération, préalable à la rédaction du contrat local de santé met lui aussi en évidence les difficultés d'accès aux soins rencontrés par les habitants du territoire. En effet, fin 2021, à l'échelle de l'agglomération, 17% de la population de 17 ans et plus est sans médecin traitant. Le constat est partagé au niveau de la Commune des Andelys, laquelle connaîtra en sus plusieurs départs de médecins généralistes en 2023.

Afin de faire face à ce problème sanitaire, la Ville des Andelys souhaite créer une maison de santé pluriprofessionnelle afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé sur sa commune et de pérenniser la présence de ceux aujourd'hui installés aux Andelys. L'avantage principal de ce type d'établissement est de pouvoir proposer des cabinets quasiment « prêt-à-l'emploi », disposant des installations et équipements nécessaires à la pratique d'une profession médicale ou paramédicale. Une maison de santé permet également de créer une réelle dynamique médicale, avec un partage de compétence entre professionnels, la création d'un lieu repère pour les habitants et la possibilité de se faire connaître par l'ensemble de la patientèle fréquentant les lieux. Moins visibles que la médecine généraliste mais tout aussi essentielles, les professions paramédicales subissent le même phénomène de désertification, occasionnant les mêmes difficultés d'accès aux soins. L'objectif de la Ville des Andelys est ainsi d'intégrer ces professions au projet afin de disposer d'une offre de santé de ville la plus complète possible. Cependant, ce projet ne peut être viable seulement si, en plus de pouvoir fournir un lieu adapté et accueillant pour les professionnels et les patients, le montant du loyer et des charges est cohérent avec l'offre du parc privé local. Le but est ainsi de pouvoir concevoir un bâtiment et des aménagements extérieurs optimisés afin de maîtriser le budget de l'opération et donc le reste à charge pour la Ville sur lequel sera basé les montants de loyer. Il est à noter que le projet de MSP s'appuie sur **un pré-projet de santé validé par le COD de l'ARS en date du 15 décembre 2022.**

2- Description du projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

La MSP regrouperait environ 21/22 professionnels de santé. Le projet d'aménagement intérieur de cette partie de l'hôpital vise à s'appuyer sur les 2 ailes existantes pour créer deux espaces distincts :

✓ **Aile OUEST**

○ Pôle paramédical

- 3 cabinets de sage-femme et échographie,
- 2 orthophonistes, 2 Psychologues,
- 1 Podologue, 1 Pédicure

✓ **Aile EST**

○ Pôle médical

- 9 cabinets de médecins généralistes,
- 1 spécialiste, 1 local traumatologie,
- 1 chambre de garde, 1 local ASALEE

Le 2ème étage du bâtiment de 1 180m² serait donc dédié à ce projet de maison de santé pluriprofessionnelle. Il est à noter que près de 613 m², situés au 1^{ère} étage du bâtiment n'auront pas à titre immédiat d'affectation mais serviront à intégrer un potentiel cabinet de radiologie ou laboratoire d'analyses, voire une extension de la MSP.

B. L'office central de production alimentaire

1. Eléments de contexte

La Commune des Andelys dispose de 5 établissements scolaires :

- L'établissement scolaire Pompidou regroupant une école maternelle et une école élémentaire
- L'école élémentaire Marcel Lefevre
- L'école maternelle Jules Ferry,

- L'école élémentaire Jean-Pierre Blanchard
- L'école maternelle Robert Debré

Ce sont plus de 87% des enfants andelysiens qui bénéficient du service de restauration scolaire. Il est à noter depuis 10 ans une baisse progressive du nombre d'élèves au sein des écoles andelysiennes et à contrario une évolution du nombre d'élèves déjeunant à la cantine, liée sans nul doute au dispositif « cantine à 1€ ».

2- Descriptif du projet

Ce nouveau restaurant, permettra, d'améliorer les conditions de travail des agents de restauration et de poursuivre son développement de son offre de services (nouveaux marchés notamment). Compte tenu, de l'exiguïté des locaux, de sa capacité frigorifique insuffisante, notre équipement actuel ne répond plus aux impératifs fixés par l'agrément actuel délivré par les services de l'Etat et ne permet aucune évolution potentielle. Aussi, le projet consiste précisément dans le déplacement de la cuisine centrale actuellement située à l'école Georges Pompidou, dans les locaux actuels de l'hôpital. Les espaces où se situent la cuisine de l'hôpital accueilleraient donc le nouvel office central de production alimentaire en remplacement de celui situé actuellement à l'école Georges Pompidou, ce serait en outre un véritable service public et d'intérêt général de la restauration collective. Ce dernier ne serait pas supprimé mais deviendrait un site de réchauffe à l'image de celui situé à l'école Debré actuellement. Les équipes existantes de la cuisine centrale seront reconduites dans le projet.

3- Objectifs du projet

L'enjeu étant d'améliorer la qualité nutritionnelle des plats servis aux scolaires andelysiens, en assurant notamment l'objectif Bio et local dans notre cuisine centrale mais également de soutenir avec volontarisme l'économie locale. Le budget alimentation d'un montant de plus 370 000 euros par an bénéficiera directement aux emplois et aux filières euroises. Projet utile, structurant et raisonnable, cet office central permettrait de produire près de 1000 repas/jour. Il répondrait à court terme :

- A l'augmentation progressive du nombre d'élèves utilisant les services de restauration liée notamment à la mise en place de la cantine à 1€.
- A l'augmentation du nombre d'élèves à moyen terme suite aux nombreux projets de construction liés à l'habitat, de la collectivité. En effet, La Commune, travaille actuellement à la requalification du quartier dit du levant (liée à la démolition de tours d'habitation), laquelle devrait voir l'apparition de plusieurs opérations immobilières.

C- Les espaces dédiés aux services municipaux et départementaux : CCAS, espace France service et centre médico-social

Le CCAS et l'espace France services sont actuellement situés au sein de la maison de la famille et des solidarités, mairie annexe. Les locaux sont actuellement inadaptés, énergivores. Ils ne permettent pas de tenir compte de la montée en puissance du bouquet de services offert par l'espace France service. Il est également difficile d'organiser les différentes permanences des partenaires extérieurs dans le cadre de notre mission de renforcement de l'accès aux droits pour les administrés. L'intégration du CMS permettra de renforcer le maillage territorial avec le CCAS créant ainsi une réelle maison des solidarités.

Ce projet global de pôle multi-activités permettrait ainsi de relocaliser ces différents services au rez de chaussée et au 1^{er} étage du bâtiment « 1984 ».

III Répartition prévisionnelle des surfaces

- ✓ Surfaces en m2 par activités (y compris surfaces mutualisées) en détail

Rez de chaussée : 1 518m2

- Cuisine centrale : 548 m2 (36,10%)
- Centre médico-social : 259 m2 (17,06%)
- France service et CCAS : 204 m2 (13,44%)
- Stockage mairie : 131m2 (8,63%) ;
- Maison de santé pluriprofessionnelle : 22m2 (1,45%)
- Locaux mutualisés/partagés : 354m2 (23,32%)

R+1 : 1 093m2

- Centre médico-social : 190 m2 (17,38%)
- France service et CCAS : 41 m2 (3,75%)
- Locaux mutualisés/partagés : 249 m2 (22,78 %)
- Maison de santé pluriprofessionnelle : 613 m2 (56,08 %)

R+2 : 1 180 m2

- Maison de santé pluriprofessionnelle : 1 180 m2 (100 %)

Tous niveaux locaux mutualisés/partagés : 257m2 (chaufferie, escaliers, ascenseur central)

Soit un total de 4 048m2

- ✓ Surfaces en m2 par activités (y compris surfaces mutualisées) générales

- Cuisine centrale : 548m2 (13,54%)
- Centre médico-social : 937,50 m2 (23,16%) y compris surfaces mutualisées ;
- France service et CCAS : 530,84 m2 (13,11%) y compris surfaces mutualisées ;
- Stockage mairie : 131m2 (3,24%) ;
- Maison de santé pluriprofessionnelle : 1 900,67 m2 (46,95%) y compris surfaces mutualisées.

Soit un total de 4 048m2 (100%)

IV- plan de financement et planning prévisionnels

Opération globale	DEPENSES				RECETTES		
	Montant	HT/TTC	Montant éligible Région	Montant éligible Département	Cofinanciers	Montant	%
Etudes préalables, AMO, Contrôle technique, CSPS	196 000 €				Etat: fonds vert	445 564 €	10%
Honoraires maîtrise d'œuvre	363 000 €				Etat (préciser les fonds alloués : DSIL)	972 000 €	22%
Travaux	3 300 000 €				Région FRADT	200 000 €	4%
Acquisitions foncières et immobilières	0 €				Département	300 000 €	7%
Mobilier, petit équipement	0 €				Fonds de concours	0 €	0%
Aides, révision de prix, tolérance loi MOP (préciser)	586 640 €				Autres financeurs (préciser)	0 €	0%
	0 €				Participation départementale pour intégration centre médico-social	1 029 610 €	23%
	0 €					0 €	0%
					Autofinancement	1 498 495 €	34%
					Recettes nettes (dont amortissement)	0 €	0%
TOTAL :	4 448 640 € HT				TOTAL :	4 448 640 €	

Il convient d'ajouter un budget de 250K€ HT lié au montant de l'acquisition auprès du Centre Hospitalier. **Cette opération de 5 600K€ TTC sera étalée financièrement sur 3 années :**

- **2024** sera destinée à l'achat du bâtiment, la conception du projet (MOE), au dépôt du permis de construire, au lancement des marchés de travaux, montant inscrit prévisionnel : **618K€**
- **2025** sera consacrée à la réalisation des travaux, montant inscrit prévisionnel : **4 719 K€.**
- **2026** au paiement des soldes et DGD, montant inscrit prévisionnel : **267K€**

L'ouverture de la MSP est prévue en décembre 2025. Il est à noter que cette opération pour partie, concernant la maison de santé, sera transférée sur un budget annexe. En effet, ce dernier sera créé avant la fin de l'année 2024 et sera voté en 2025. Il intégrera les dépenses et recettes (subventions, emprunt dédié et loyers) liées spécifiquement à la maison de santé pluriprofessionnelle.

Programme 2/ Valorisation du patrimoine historique : Le lancement des études préalables à la restauration de l'Église et de l'orgue Saint-Sauveur et le réaménagement de la fontaine Ste Clothilde

Après avoir investi **près d'un million d'€ dans des travaux de restauration** de la collégiale Notre-Dame et donc traité les désordres les plus importants, la municipalité investira sur cet édifice, **plus de 135K€ en 2024 afin notamment de sécuriser ses rambardes tout en les restaurant.**

La Commune fléchera des crédits sur la restauration de l'Église saint sauveur et le sauvetage de l'orgue Ingoult. En effet, **elle souhaite s'engager davantage dans la sauvegarde de ce patrimoine historique et a lancé une étude structurelle sur le bâtiment.** Ce diagnostic préalable devrait permettre d'identifier les désordres subis par l'édifice et définir ainsi un plan d'actions pluriannuel assorti d'estimations financières. **L'étude est réalisée simultanément à celle sur l'Orgue Robert Ingoult.** L'église Saint-Sauveur abrite un véritable trésor du patrimoine organistique français et européen : l'orgue construit par Robert Ingoult en 1674. L'intérêt patrimonial de cet instrument est connu depuis longtemps, tout comme la corrosion dont souffre malheureusement sa tuyauterie.

Ces deux études réalisées, la ville et la CRMH pourront travailler à la programmation des travaux en toute connaissance des enjeux de conservation et des enjeux budgétaires.

Le budget relatif à ces études est **d'environ 99,5K€**, lesquelles sont financées par la DRAC et la Région, les amis des orgues (pour l'étude sur l'orgue).

En outre, à l'instar de 2023, **un budget d'entretien des toitures de près de 8K€ sera également inscrit au Budget primitif 2024, intégrant la collégiale Notre-Dame, l'église saint sauveur et la tour de l'horloge, mais également un budget de 6K€ d'enlèvement et de nettoyage des fientes de pigeons.**

La Commune réaffirme enfin son ambition d'embellissement de la Fontaine Sainte Clothilde à hauteur de 40K€, opération qui n'a pu se réaliser en 2023.

Programme 3/ Les projets de développement urbain et territorial

1- La révision du Plan local d'urbanisme

○ Les objectifs poursuivis

Il a été décidé par délibérations en date des 26 juin 2018 et 12 mars 2019 de réviser le Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Cette révision doit répondre aux objectifs suivants :

- Prendre en compte des évolutions législatives (Grenelle 2, loi ALUR, loi LAAF, loi Macron...),
- Élaborer un projet de territoire communal équilibré et adapté, permettre la requalification de certains secteurs en pensant à un réaménagement d'ensemble (quartier du Levant, friches industrielles)
- Permettre le développement des activités touristiques et de services et maintenir des activités économiques et commerciales existantes
- Repenser la consommation foncière de façon à préserver l'activité agricole et les espaces naturels, assurer la préservation de l'environnement au travers de la définition d'une trame verte et bleue, faciliter les déplacements, notamment en organisant les liaisons douces (piétonnes, cyclables...),
- Prendre en compte le développement des technologies numériques

○ Le budget alloué

	TOTAL	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024
Dépenses							
MOE Mission révision PLU	78 586,25	3 345,00	8 950,00	16 000,00	13 560,00	16 731,25	20 000,00
MOE Carnet de recommandations	9 900,00			2 970,00	6 930,00		
Divers (annonce légale)	122,98	122,98					
TOTAL HT	88 609,23	3 467,98	8 950,00	18 970,00	20 490,00	16 731,25	20 000,00
TOTAL TTC	106 331,08	4 161,58	10 740,00	22 764,00	24 588,00	20 077,50	24 000,00
Recettes							
Suvention DGD "documents d'urbanisme"	14 950,00		2 950,00	12 000,00			
TOTAL	14 950,00	0,00	2 950,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00
Coûts résiduels	91 381,08	4 161,58	7 790,00	10 764,00	24 588,00	20 077,50	24 000,00

○ Calendrier

La fermeture d'Holophane a bouleversé le calendrier d'arrêt et d'approbation du PLU. L'année 2024 sera consacrée :

- Au bouclage de la traduction réglementaire du PLU (zonage, règlement écrit, OAP, servitudes, annexes) ;
- A la réalisation de l'évaluation environnementale et des justifications du PLU ;
- Au bilan de la concertation, l'arrêt du PLU en Conseil Municipal **en juin 2024** ;
- La notification du PLU aux Personnes Publiques Associées et le recueil de leur l'avis ;
- La réalisation de l'enquête publique ;
- L'approbation du PLU en séance du Conseil Municipal, **en décembre 2024**.

2- La finalisation de l'étude programmatique autour du site de la soie

Cet espace urbanisable, anciennement propriété d'une entreprise privée a suscité l'intérêt de la collectivité au regard notamment de son emplacement central (proximité hypercentre et entrée de ville) et de sa surface. Après multiples échanges réalisés avec le propriétaire, la Commune et Covivio se sont accordés sur un prix d'acquisition, l'achat, via l'EPFN a pu donc être réalisé fin 2023.

Une étude programmatique a été mandatée à l'EPFN. **Aussi, un budget sera inscrit en 2024 de près de 13 K€ pour financer la finalisation de l'étude programmatique.**

3- La requalification du quartier du levant

Le quartier du Levant se structure entre les RD 125 et 316, en fond de vallée du Gambon et sur le coteau nord (exposé sud). Un réseau de dessertes locales de part et d'autre du Gambon complète le réseau viaire. Il correspond à un quartier mixte associant : logements, surfaces commerciales (Intermarché et Bricomarché), équipements scolaires (GS G Pompidou, collège R. Parks et Lycée J. Moulin) et sportifs (stade J. Heute, gymnase D. Houssay, club de tennis, city stade). Eloigné de plus d'1 km de la place Poussin, le quartier est désenclavé par au moins 6 arrêts de bus. Le quartier doit donc être regardé en principe comme la troisième polarité historique de la Ville.

La destruction progressive des tours par « Mon logement 27 », débutée il y a maintenant plusieurs années, s'étant accélérée, il était nécessaire pour la Commune de réfléchir au devenir de ce quartier et par voie de conséquence à sa requalification. Une étude pré-opérationnelle conduite par le cabinet champs libre a donc été menée en 2022. Elle a permis de dégager les enjeux suivants :

- Développement d'une offre de logements séquencée dans le temps avec des opérations limitées, fragilisées par les contraintes techniques et les prix de sortie ;
- Opportunité pour l'accueil d'un équipement structurant complémentaire ;
- Continuités paysagères des coteaux et de la vallée ;
- Limiter la hauteur et les gabarits des éléments bâtis pour préserver le grand paysage ;
- Gestion des situations d'entrée de ville et des axes routiers pénétrants : sécurisation et déplacements doux ;
- Aménagement de l'axe doux et paysager du Gambon très fréquenté ;
- Capacités de réutilisation des éléments existants sur le site (voirie, réseaux, chaufferie...).

Pour 2024, la Commune ambitionne de **lancer un appel à manifestation d'intérêt** à destination des promoteurs et bailleurs en vue de proposer une offre de logements sur le site du levant (tranche 1).

Néanmoins et afin de lancer l'opération dans les meilleures conditions et de donner une vision renouvelée de ce quartier des Andelys, **il est nécessaire avant la mise en commercialisation, de donner à voir aux prospects et futurs usagers, l'image et l'ambition souhaitées par la collectivité. Aussi, un paysagiste urbaniste « communiquant » a été missionné début d'année, lequel a pour orientation de rendre accessible et attractif le schéma d'aménagement produit dans l'étude d'urbanisme pré opérationnelle.** Le cabinet devra rendre un livrable, support de communication diffusable aux administrés intéressés afin de les faire adhérer au projet et d'autre part, aux opérateurs immobiliers pour leur donner de la visibilité sur le devenir du quartier et l'ambition portée par la collectivité.

Un budget de 43 K€ sera inscrit pour financer ces différentes missions.

4- La requalification du site industriel « Holophane »

Le tribunal de commerce d'Évreux a placé le 30 novembre dernier, la verrerie Holophane, en liquidation judiciaire, faute de repreneur, l'entreprise était en redressement judiciaire depuis novembre 2022. Elle a pris effet le 2 janvier 2024. Au-delà de la disparition d'un fleuron industriel centenaire, ce sont 208 salariés qui perdent définitivement leur emploi. Les efforts conjugués de l'ensemble des acteurs publics : l'Etat, la Région Normandie, le département de l'Eure, l'Agglomération, la Chambre de commerce et de l'industrie, la Commune, et la mobilisation sans faille des salariés n'ont hélas, pas suffi.

La Commune des Andelys, au-delà de cette tragédie qui frappe aujourd'hui ces salariés et l'ensemble du territoire, doit envisager toutes les possibilités de mutation de ce site industriel. En lien avec Seine Normandie Agglomération, la Commune souhaite étudier toutes les pistes qui pourraient mener à sa nécessaire revitalisation. En effet, et pour rappel, l'agglomération reste compétente en termes de développement économique et d'aménagement du territoire.

L'agglomération, accompagnée de ses partenaires institutionnels tels que notamment l'EPFN, au-delà des questions de pollution entourant le site, conduira des études bâtimentaires précises permettant d'alimenter différents scénarios d'aménagement. Un état exhaustif « de situation » est en effet un préalable nécessaire à la définition de projets structurants permettant la revitalisation de cette emprise foncière importante, qui pour rappel, est cadastrée aux sections AL 379 (41 662 m²), AK 27 (422 m²), AL 49 (340 m²) et AL 401 (411 m²) et composée du site industriel, de bâtiments administratifs, de logements pour les salariés de l'entreprise mais également du « domaine des fontainettes ».

Le « domaine des fontainettes » est un bien faisant partie prenante de la liquidation, situé sur un terrain d'environ 3000 m², intégré à l'unité foncière présentée ci-avant. La société avait exprimé le souhait, durant sa période de mise en redressement judiciaire, de se séparer de certains biens et notamment du « Domaine des Fontainettes ». La Collectivité avait exprimé un vif intérêt à l'acquérir en vue d'y transférer notamment le Musée Nicolas Poussin. Elle avait d'ailleurs porté sa volonté d'acquisition auprès du Tribunal de commerce à **hauteur de 400 000€**, montant évalué par le service des domaines (avec une marge d'appréciation de 15%).

Elle a de nouveau, suite à la délibération de décembre 2023 et via l'EPFN, **fait valoir son souhait d'acquérir ce bien au même prix.** En effet, la localisation ainsi que la configuration actuelle du musée Nicolas POUSSIN, ne permettent pas une valorisation idéale de ses collections et de son œuvre majeure

« le Coriolan supplié par sa famille ». Son déplacement sur le site des fontainettes, permettrait de développer fortement sa visibilité au regard notamment du caractère touristique du Petit Andelys.

Cette réflexion pourrait, en outre, s'étendre à la création d'un lieu d'exposition dédié à la verrerie et au savoir-faire centenaire de l'entreprise Holophane. La Commune a, d'ailleurs dans ce cadre, fait **une offre de rachat du mobilier** présent au sein du domaine **au liquidateur judiciaire** : stock de verreries, pièces moulées, four et presse, matériel d'exposition, vitrines...

Programme 4/ Des actions environnementales vers une politique de développement durable

Dans le cadre de la politique environnementale de la Ville caractérisée par une transversalité thématique et une prise en charge multi-échelle (PCAET, transition écologique, éducation à l'écocitoyenneté, gestion raisonnée des espaces verts, Conseil de Développement Environnemental...), la municipalité des Andelys a choisi d'intégrer autant que possible cette thématique dans ses opérations d'Aménagement du territoire.

Dans ce contexte, la poursuite de la restauration des mares communales est une priorité écologique pour la collectivité au regard de leurs diverses fonctions. **Ainsi l'investissement en 2024 porterait sur le démarrage du projet de reconfiguration du Parc Delattre de Tassigny et de sa mare** qui présentent toutes leurs qualités et s'affichent comme des milieux naturels typiquement emblématiques de leur territoire. Or, celles-ci doivent subir des interventions de curage, de nettoyage de leur berge pour retrouver leur état originel.

Ce projet au montant **d'environ 150K€** devait se réaliser sur 30 mois :

- **Phase 1 en 2024** : curage et restauration de la mare,
- **Phase 2 : 2024-2025** : étape 1 du réaménagement paysager du parc : reconfiguration des allées,
- **Phase 3 : 2025-2026** : étape 2 du réaménagement paysager du parc : plantations et renaturation.

L'année 2024 verra également la réalisation du projet porté par les enfants du CME, à savoir l'installation de toilettes sèches au square Nicolas Poussin **pour un montant de 26K€**, financé à hauteur de 80%.

L'ambition de la Ville vise à construire un territoire respirable et tournée vers le bien-être et la qualité de vie de ses habitants en intégrant les dimensions écologiques (végétalisation, trame noire) à toutes les échelles des projets d'urbanisme et des aménagements des espaces publics. **La collectivité continue de s'engager, pour accroître la résilience de son système alimentaire, avec l'accès par le biais de la Cantine à 1 euro de toutes et tous nos élèves andelysiens, à fournir une alimentation de qualité notamment avec une politique de soutien à destination des producteurs locaux par l'achat public.**

La mise en perspective des orientations stratégiques retenues atteste tout à la fois de la cohérence et de l'ambition du projet poursuivi, si le budget 2024 doit naturellement être l'instrument de la concrétisation de cette ambition en s'inscrivant dans la continuité de l'exercice précédent, il devra tenir compte d'un contexte socio-économique bouleversé.

Programme 5/ La poursuite du plan de rénovation des voiries communales et espaces publics, d'enfouissement des réseaux et de développement de la vidéo protection

○ Sur la RD 125, Aménagements de sécurité - traversée de Radeval,

L'année 2023 a permis la réalisation des travaux. Outre la création d'aménagements de sécurité, cette opération a permis la réalisation d'une liaison piétonne, chemin des écoliers. **La participation financière de la Ville étant étalée sur 4 années, la Commune versera 60 990€ en 2024 et 2025, puis 51 800€ en 2026.**

○ Enfouissement de réseaux et éclairage public

Dans le prolongement de l'enfouissement des réseaux **rue des déportés martyrs en 2023/2024, pour un montant communal de 33K€, le SIEGE et la Commune envisagent de réaliser une opération similaire en 2024, rue des Capucins.** Il est également envisagé d'inscrire un budget pour améliorer notre système d'éclairage public (changements de mâts et lanternes).

○ Rénovation des voiries communales et mobilités douces

Après avoir investi **plus de 450K€ en 2023** pour embellir les voiries communales, **un budget de 350K€ en 2024** serait prévu sur cette thématique. Il sera notamment procédé à la réfection du parking situé devant le nouvel hôpital, la réfection de la rue des déportés martyrs (partie comprise de la fin de la rue des capucins jusqu'à l'avenue de la république) et divers travaux de sécurisation sur le territoire.

Il est à noter qu'un budget d'à minima 350K€ sera investi annuellement, en effet, les trottoirs du Petit Andelys, de la rue Guynemer et l'ensemble de la voirie du Maréchal Leclerc doivent être totalement retraités. Ce sont les priorités budgétaires des prochaines années.

Nous rappellerons que **la qualité des voiries** s'apprécie également à travers **l'optimisation de leur exploitation** (maintien de la viabilité, gestion du trafic, aide au déplacement) d'une part et, de **l'entretien régulier** des routes, des dépendances et des équipements d'autre part. Aussi, nous serons très exigeants quant aux interventions du SVVS, qui a **investi en 2023 plus de 60K€.**

Enfin, nous procéderons à la phase 2 du **réaménagement de la promenade des prés** après s'être attaché à la rendre praticable en toute sécurité. **Un budget de 27K€ sera prévu pour l'installation de chicanes et une signalétique adaptée.**

○ Espace de loisirs et renaturation : la création d'un lieu dédié situé entre les Saules, Perelles et Jean de la Fontaine

Les hameaux des Saules, Pérelles, Jean de la fontaine... constituent un bassin de vie multigénérationnel dynamique insuffisamment desservi par des équipements de proximité. Les services de la Commune **ont réfléchi en 2023 à la création d'un lieu dédié** au carrefour de ces hameaux, qui pourrait regrouper les espaces suivants :

- Un espace loisirs type city-stade, tables de tennis de table,
- Un espace détente : tables de pique-nique...

Le site serait renaturé, verdi, arboré. Les partenaires financeurs ont été sollicités et nous avons d'ores et déjà le soutien du département de l'Eure. Nous sommes en phase de concertation publique avec les habitants des hameaux concernés. **Les investissements d'un montant de plus de 200K€ seraient réalisés au second semestre 2024.**

○ **Développement de la vidéoprotection**

Il est envisagé une extension du déploiement du système de vidéoprotection existant, visant la prise en compte, de la sécurisation globale de la commune, tant en matière de contrôle de flux (axes principaux pénétrant de la commune), que sur les zones sensibles (sécurisation des abords des établissements scolaires, des bâtiments publics, équipements de loisir et sportifs susceptibles d'accueillir de fort rassemblement de personnes). 6 caméras supplémentaires (Radeval, abord Boyer, Guynemer, Rosa Parks, entrée de ville et rue Hamelin) complèteraient le maillage territorial existant afin de combler les secteurs de la commune actuellement dépourvus de couverture vidéo. **Ces opérations nécessiteraient l'inscription d'un budget de 33K€.**

Programme 6/ Le réaménagement, l'amélioration des bâtiments publics et leur mise en accessibilité

En 2024, le patrimoine bâtiminaire ferait l'objet d'importants travaux ciblés. Il est en effet envisagé d'investir **près d'1000K€**. **Leur réalisation effective de ces investissements est néanmoins conditionnée par l'obtention des subventions sollicitées auprès de nos partenaires institutionnels.**

Outre les opérations de travaux de réhabilitation et de mise en accessibilité déclinés dans les bâtiments scolaires, sportifs, la Commune **investirait plus de 80K€** pour financer le P3 **et 20 K€** pour l'amélioration des conditions de travail des agents des espaces verts.

1- **L'amélioration des locaux scolaires**

L'année 2023 a permis d'investir **près de 210K€** de travaux dans nos établissements scolaires.

L'année 2024 verrait la réalisation d'un programme de travaux ambitieux estimé à **environ 550 K€** porté principalement sur les écoles Blanchard, Lefevre et le groupe Scolaire Pompidou :

- **Ecole Blanchard :**
 - Réfection des toitures terrasses pour un montant estimé à **plus de 170K€**.

- **Ecole Marcel Lefevre**
 - Travaux de stabilisation de l'équipement **estimés à 240K€**. Le bâtiment est sous monitoring depuis plusieurs années et il a été constaté l'apparition de fissures importantes. Dès lors, des études géotechniques et bâtiminaires ont été commanditées par la municipalité, lesquelles précisent, d'une part que le bâtiment subit les effets du tassement différentiel du terrain sur lequel il a été édifié, et d'autre part, au regard des éléments précités, qu'il convient de procéder à des travaux qui permettraient de conforter l'édifice.

- **Ecole George Pompidou**
 - Phase 3 de l'opération de réhabilitation des toitures terrasses pour un montant **estimé à 110K€**.

Un budget serait également prévu pour financer des travaux divers dans les autres établissements scolaires.

2- Les travaux dans les bâtiments sportifs

L'année 2023 a vu la réalisation de 58 K€ de travaux au sein des infrastructures sportives. **L'année 2024 pourrait voir également la réalisation de travaux, pour un montant de plus de 250K€, notamment :**

- Gymnases : La Boullaye, Boyer et Houssays, **pour près de 220 K€ TTC**, l'investissement majeur sera la réfection de la toiture du gymnase Henri Boyer et des travaux de sécurisation et de relamping au gymnase Houssays,
- Stade Tomasini, **pour plus de 30 K€ TTC**,

3- L'accessibilité des bâtiments

Après avoir investi **près 127 K€ en 2023**, l'année 2024 verrait notamment la réalisation de travaux d'accessibilité à la mairie centrale et à l'ex « château des alcools » **pour près de 115K€**. La réalisation des travaux sur l'exercice 2024 reste néanmoins conditionné au soutien financier de l'Etat.

Programme 7/ l'acquisition de matériels

Enfin, un budget de **plus de 250K€ serait également inscrit pour des acquisitions de matériels destinés aux services de la restauration, espaces verts, scolaire, informatique**. En plus des investissements habituels et de renouvellement pour le fonctionnement des directions, la Ville va acquérir un nouveau véhicule électrique pour les services techniques, du gros matériel de remplacement pour la gestion des cantines scolaires (lave-vaisselle, four, broyeur), une signalétique pour la Fontaine Sainte-Clothilde.

LE FINANCEMENT DES OPERATIONS

La réalisation de ces projets (hors remboursement capital emprunt), d'un montant **estimé à environ 3 100/3 300 K€** pourrait être assurée avec les recettes suivantes :

- L'autofinancement pour environ **1 500 K€** ;
- Les subventions d'investissement des partenaires institutionnels (DETR/DSIL, Fonds vert, CD 27, Région, SNA, Fondation du patrimoine...) **pour près de 900 K€** ;
- Des recettes de cession : meubles Bénard, Lecoq Lemercier, terrain nu Radeval pour **près de 300K€ nets**
- Le Fonds de Compensation de la TVA pour **plus de 214 K€**,
- Le recours à l'emprunt à minima **de 1 200K€**. La Commune aura recours à deux emprunts différents :
 - Un emprunt dédié à la réalisation du pôle multi-activités ;
 - Un emprunt dédié au financement des autres opérations structurantes
- Enfin des recettes plus marginales, telles que la Taxe d'Aménagement : **15K€**